
CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL

QUEBEC REGIONAL PANEL

CHOI-FM re *Dupont le midi* (suicide)

(CBSC Decision 08/09-2041 & 09/10-1462)

September 23, 2010

D. Meloul (Chair), Y. Bombardier, G. Bonin (*ad hoc*), A. H. Caron, M. Ille,
M.-A. Raulet

THE FACTS

Dupont le midi is a talk show broadcast by CHOI-FM (Radio X, 98.1, Québec) Monday to Friday from 11:30 am to 2:00 pm. The show is hosted by Stéphane Dupont and he is usually joined by Jérôme Landry, Josée Morissette and Vincent “Dess” Dessureault. The program generally consists of discussions about social and political issues and current events. One such topic that had been discussed on a number of broadcast dates was suicide. Dupont had some strong views about the issue, principally that suicide is a cowardly act and never the answer to life’s problems. On occasion during such segments, as a jumping-off point to a broader discussion about suicide, he would refer to a recent example, and in so doing would identify the deceased by name. Two such instances gave rise to the complaints treated in this decision.

The first complaint

On October 27, Dupont and his co-hosts had the following conversation about a suicide prevention conference that was then taking place in Quebec City as well as the recent suicide of a local high school vice-principal (a more complete transcript of this and all other relevant broadcasts can be found in Appendix A, available in French only) :

[Translation]

Landry: This week, in Quebec City, 500 practitioners, um, in the field of, in the field of suicide are meeting here to attend the convention –

Dupont: Oh, yeah?!

Landry: – of the Canadian Association for Suicide Prevention. The theme is “Working together to prevent suicide”. Various topics are on the agenda, including dependencies, gambling, alcohol and also drugs, Internet, the Internet world and also mental health problems that are linked to suicide of course. Among other things, this morning Max Gros-Louis delivered the welcoming address at the convention, and um, he said he was happy to see that practitioners are concerned by the situation, um, suicide in Aboriginal communities, particularly among youths where the suicide rate is quite high. We have some figures, namely that 25 years ago up to six suicides per day were recorded in the province of Quebec and now that figure is down to four –

Dupont: It went down.

Landry: – per day.

Dupont: The situation improved. Why? Because we’ve talked about it. Because what brings you to that point, well it’s serious. Jérôme and I were rather shaken by a suicide that occurred last week. We meant to talk to you about it on the air; we told you at one point – if you are regular listeners, we told you at one point “Well, there was an incident in a Quebec City school, um, the kids are a bit shaken up by the death of one of the, um, vice-principals of a school.”

Landry: That’s right.

Dupont: We have more details today.

Landry: That’s right. Josée had also worked on that and on Thursday we continued to examine that issue. We had received information by phone, and um, we can confirm this morning that, because it’s also public on the Quebec High School website, an English-language high school located on Belvédère in Quebec City. We can confirm the death of Mr. [G. F.], who was a vice-principal, the vice-principal, um, of Quebec High School. It is also confirmed on the school’s website that he took his own life. Um, unfortunately. Um, I’m going, I’m going to give you, um, an overview of the letter that was sent to the parents and is posted on the website: “It is with deep sadness that we learned of the death by suicide of one of our staff members, Mr. [G. F], vice-principal.” The students are being given support. The students who might have been affected by this suicide have been given access, among others, to experts from the Jeffery Hale Hospital. It’s an extremely sad story, eh, Stéphan? We have certain details about that story.

Dupont: Mm hm.

Landry: The guy, um, had his heart broken, didn’t he? That would be part of the reason that pushed him –

Dupont: That’s all it was?

Landry: Yeah.

Dupont: You know, I’ll tell you, it’s sad, and at the same time it’s disarming to learn of the reasons. What really infuriates me when I hear talk of sui-, of, of suicide, is

that you always hear the same things. “Ha, you don’t know what his life was like, you don’t know, he has, he had problems.” And then we always imagine and we dare to imagine, because, after all, someone just died; someone who was the father of young children, who was a guy, and it’s a shame that, now, today, it is said that he was extremely appreciated at work, also extremely appreciated by the students of Quebec High School. And, then he does this. I didn’t analyse his case more than that of the others, but I want suicide to go down. And, the road I have chosen is to talk about it and stop glorifying that particular act. You glorify it by not talking about it. Talking about it in the way you often hear in the media gives the impression that they glorify that act. The meet-, what is that meeting you just spoke of? They’re meeting in Quebec City, are they?

Landry: Yes.

Dupont: Five, five hundred?

Landry: Five hundred practitioners under one roof, in the field of, um, the people who help those who may be suicidal. It’s the Canadian Association for Suicide Prevention. Their convention takes place this weekend –

Dupont: Preventing suicide –

Landry: – this week here in Quebec City.

Dupont: - means no longer giving it value. That’s what suicide prevention is. And, it’s saying, that the guy, Mr. [F.], is that the name of the guy who –?

Landry: [G. F.], yes.

Dupont: What he did, his parents, excuse me, his children, needed a father far more than the act he just committed. Just because he had his heart broken. And, I swear to you that if those practitioners were honest, first of all they would lose their jobs. Because there would be no more suicide. Then we wouldn’t need them anymore at 75 thousand per year, eh? Those civil servants would lose their jobs! If those suicide prevention experts were really good at what they do, they would lose their jobs. Because they would get guys to understand that a broken heart, especially these days, is not sufficient reason to take your life. In any event, there is not one damned crisis bad enough to make you take your life. If I were responsible for listening to boys, guys rather. Let’s say that, um, Dess here, who is looking a bit pale, has suicidal tendencies and one day he touches on the subject with me. My answer will hit him hard. I’ve told you, it happened to me once in my life, where a guy I hung out with took his life –

Landry: Ah yes. Yeah.

[...]

Dupont: I didn’t even go to the funeral. I didn’t go, to hell with that! You didn’t respect me. You, you made a bad decision. He wasn’t sick. You know, sometimes we say “Ha, he was ill”, um. In some cases, yes. I’m not saying in all cases. But, you know, the guy who gets separated and then, bang bang, overnight. You know, stop with the psychological illness. Yes, I will understand in the case of a guy who gets separated and takes it hard. Sometimes the guys who get cheated on, among others, take it hard. You know, we hear about it everywhere. I’m not speaking of him; I don’t know him. I don’t know him at all. But could we stop glorifying suicide and saying “Ha, he had huge problems in his life, it was dif-, he was misunderstood, it wasn’t easy.” Yes! It-, life is

never easy. I'm not suicidal, not for one damned cent. I can't tell you it's easy. It's never easy. I'm enjoying this. I, don't, but there are rougher patches. You've also had people around you who went through rough patches. They got through it. Why should we glorify him because he killed himself?

Dessureault: Perhaps shaking them up sometimes rather than, than pitying them, that could, that could, --

Dupont: No.

Dessureault: -- that could help them. I've been through that before. I've experienced that, people who, who called me and gave me, some, some you know --

Landry: Some signs.

Dessureault: -- "Yeah, well my girl left me and I'm thinking, um." I said "Oh yeah? You want to commit suicide? Well, look here, if you do that, there's no way I'm going to your blasted funeral." And then I hung up and he was all.

Dupont: Who are, who are these people? But that is exactly what I meant when I, I started talking about you. I gave an example. If you came to me all depressed one day, I would tell you, in any case I would say just one thing to you: "Go ahead and kill yourself, man. I think I'll go piss on your grave. And, I'll call you a coward to all our mutual friends." Because that's how I see it. Because you have your life ahead of you. Because it's only what? A woman? Hey! They're, Quebec City girls are chomping at the bit and they're all over the place!

Landry: There are plenty. Go around to the bars. Go anywhere. There are plenty.

Dupont: Hey! Come on! I see all kinds of guys who are nothing to look at and they get plenty of girls, and they have fun and, for pity's sake! I have friends who had that experience. I'm thinking of one in particular who went through a rough patch. And I was yelling at him on the phone. You'll say I yell all the time, you may be right. I said "Now listen, you idiot, wake up and you're going to -- when you've finally understood what I'm telling you, I swear you won't want a steady girl anymore." You'll say "Hey, isn't this a great life?" Yes, it's tough on the children and it's one week here and one week there. In the worst case, if you can't, because the picture guys have in their heads, the guys who have been cheated on, is that the other guy is taking their place. The kids are with their mother and their adopted father. "And what am I in all this?" And they question themselves on that. In the very worst case, don't take your children anymore. That means abandoning them. In the worst case, it would be an exaggeration; I don't want you to do that. But the guy who says "Yeah, but my children will have another father and I won't count for anything." Well then, don't count for anything. But you, you have a life! Find yourself a girl. But it's certain that most of those girls chomping at the bit in the bars, for example, have kids. Okay? So, you're going to end up, you're going to end up with kids. You've already got, they're out of diapers, they sleep through the night, they. No more problem. Except that suicide is a cowardly act. Oh, here is a message from Jean. I don't understand him. Jean-Félix writes "Stéphane, since you want suicide to stop, would you rather see unhappy people suffering?" Suffering from what?! Suffering from what?! I'm thinking of the guy who is suffering from an extremely serious incurable disease and he really is in pain, I'm thinking of the gentleman ... no, I'm not thinking of anyone; it's not important. I'm quite prepared to understand a small part of what's going on with them.

Landry: That's not the same thing. That's far from the same thing.

Dupont: But suffering?!

Landry: Hey, we're talking about someone who has had his heart broken. Compare, you can't compare that to someone with a serious illness, an incurable and debilitating illness and, um, the guy has no more life. It's not the same thing.

Dupont: There is no suffering in being jilted by a girl!

Landry: Well no.

Dupont: For heaven's sake!

Landry: Well it's tough, but not to the point of, of committing suicide, and, um, come on.

Dupont: It's just that – you say it's tough, but you're just looking at it from the wrong angle. [Landry laughs] One nineteen PM. Suicide is the act of a coward. I can't say that applies to one hundred percent of suicides. But if you asked the children of that guy, because it affects guys, it's a cowardly act. I'm telling you.

Landry: But that, you know, um, on top of that you know, a school principal, you know, who worked, who worked with young people. And I feel it is an important piece of news. I don't understand why the media aren't covering it, the death of [G.], of [G. F.] the, the vice-principal.

Dupont: Do you know what scares me? The fear I have, to be more precise, the fear that strikes me regarding the issue of the vice-, um, principal of Quebec High School? It's that those people are meeting with the students. When someone called us last week to discuss this event, the day after that suicide, there was consternation in the school. Some children were crying; the guy had been a teacher. Everyone liked him. Okay? Really. I'm told he was "a really great guy." In, forty years old! Jeez, forty years old! Everyone liked him. The, the students were shaken. They were crying and the school is in fact offering services and counselling. Jérôme listed all that a while ago. What do you say to the children? Do you try to, to, to say "Well, listen, he, it was difficult for him. You have to understand him, you have to, um, you know, um, it really wasn't easy. He didn't have a choice or, um?" Oh, hearing those answers pushes my buttons. The guy I was telling you about earlier, my friend, who gave me the feeling that, and I don't know because I never talked to him about it. I had the feeling that I should kick him in the ass because he found it tough. He's writing to me and saying "Now, I don't have enough time to see to the needs of all my new girlfriends because they're so hot. But, they also all want to meet a guy who will stay home with them all the time." [Landry and Dupont laugh] But he got it. He seems happy to me. Maybe not as much, at least, not at the same level, as he was when he was part of a couple. He didn't choose to be the target of adultery. It just happened. He erased all that, you forget about that, and you're on your way again. I didn't say it was easy. I told you that suicide should not be on your to do list. You know? If you put moving to another country down on your to do list, go ahead and try it. You'll tell me that running from reality is certainly not a solution. But, cripes, it's always far better than committing suicide. Eh? Um, you know?

Dessureault: Well, look, I'm, when I went away, um, to work out West in the mountains for six months. When I left they said "You can, look, if you ever need a job come back and we'll hire you." I always told myself that the day when I am completely undone and

something terrible happens to me here, I'll take my stuff and get out. I'll have friends there, um, I'll make, I'll make other friends and I'll have fun.

Dupont: You, you felt a bit like you were embarking on a new life.

[...]

Dessureault: You know, do I shoot myself and fall off a bridge or, do I try to do something? You know, you try to do something. It's your life.

Dupont: That's the kind of guy you are and you also have a bit of money. And, I know you have children here. But in death, he didn't bring his children, and even if he had killed them he wouldn't have brought them along with him anyhow. That's not how it works. Wouldn't he have been better off to take his money, say, to dump everything and leave. An intelligent guy. Leave, go live, I don't know where. I have a rather, um, strong tendency, where would I have gone? Perhaps to Mexico, or I don't know where. I would certainly have tried something else, as you say.

[...]

Dupont: Am I exaggerating when I say that suicide is a cowardly act?

Landry: No, you're not exaggerating. Think of, all I have to do is think of the children. Someone with children who commits suicide. Just picturing that, just thinking of what the children have to live with and will have to live with all their lives. I assure you that it is indeed a cowardly act.

Dupont: Okay. I'm going to tell you something that I did not want to tell you. Because, I have, that argument, I have the impression it will help guys commit suicide. And if you kill yourself because of that argument, well you're worse cowards than the others. We did some checking this morning. You know, because there are depressed guys who say, um, "Ha, um, they'll be much better off when I'm gone, um, I'll leave them in peace, I'll disappear." You know, the, the, the usual reasoning?

Landry: Mm hm.

Dupont: "And the house will be free and clear, and." I said to myself, wait a minute, a suicide, insurance companies can't be idiots. So, um, in fact. A life insurance policy taken out two years before the event and I know it has happened, I have a specific case where I remember I was working here when it happened. But if you've had life insurance for more than two years and you commit suicide, the life insurance policy is valid. That rule exists so that the guy who is truly determined to commit suicide doesn't take out a bunch of life insurance policies and kill himself so the old lady collects the loot. And, it's the same thing where mortgages are concerned. In the majority of cases, your insurance, so if you have loans, debts, and you kill yourself the insurance company in question will absorb those loans. That is an argument that helps compulsive gamblers, you know, who lose everything and are in debt, and the other people who say to themselves, "If I kill myself, my debts will be wiped out, they will all be paid off." It's still the act of a coward! And I was wondering this morning. I was saying to myself, and I didn't talk to, um I don't know what it's called, it's not the IBC, but it's the Insurance Bureau, personal insurance, um, in any case. It's in Montreal, I don't give a damn. It's not important. So I called the guy, well it's, he called me back. So, I said to him "If insurance companies cancelled the pay-out outright when people take their lives, would that not help? Would that have the effect of the guys saying to themselves, 'Well, I can't commit suicide. In addition to abandoning them I'll leave them in a mess?'"

Landry: Well, I don't think that would help. Because in any case they don't give a damn about others. When a guy with kids who commits suicide, it means he truly does not give a damn for his kids. It's not, um, the financial issue. Yes, his children need the money, but they need a father too, you know?

Dupont: Mm hm.

Landry: So, they, those individuals truly don't give a damn about what will happen to their loved ones. Truly, they don't.

Dupont: And that's what the guy from the Insurance Bureau told me. He said to me, "Listen, um, it wouldn't help at all. On the contrary, it would only create families that are in even more difficult circumstances." But, no problem. I think that when we speak of that act, we should disparage it, we should make it as low as possible. And it's not the conference in Quebec City for suicide workers that is going to reduce the incidence of suicide. If that happens, they'll lose their jobs. They don't want to lose their jobs. Jean-Félix is writing back. He says "Excuse me", he says, "I thought we were discussing suicide in the case of those who have just lost their girlfriend or things of that nature. There are nevertheless people who don't have a choice." What do you mean, no choice? I don't understand. "I'm not suicidal, but I can see that some don't have many options". Um. What do you mean, not many options? Let's say that tomorrow morning I'm destitute, I no longer have access to my children, no more partner, not a cent to my name, no job. And I'm not, I wouldn't be happy. I would change my lifestyle. I would rent the cheapest room possible. I would live in a room, on welfare, say. That's a start. After that, I would find a job. There is work everywhere, everywhere, everywhere, everywhere, everywhere. I would find a job, probably in the restaurant sector, because you get tips so you don't have to declare that and, yes, you work weekends. You meet people. That would probably be my personal choice. I would be rebuilding my life at the age of forty. But, it isn't true that he has no choice, that he has no hope. A girl leaves you. I almost said, I feel like saying "Lucky bastard". You know? That would be a bit of an exaggeration.

Landry: You know, it's not that we want to get separated.

Dupont: No.

Landry: But the guy who suddenly finds himself single again because his girl left him. Jeez. Another life is beginning. And, you know, rebuilding your life brings a host of possibilities. You know? For heaven's sake.

[...]

Dupont: Alright. It's one twenty-eight. I do apologize if I offended anyone in discussing suicide. However, I was trying to look into the steps taken in the Quebec High School case. I don't want that guy who took his life to be put down. He made a bad choice. He chose the wrong road. He has, he had a bad idea. Period. Just don't value what he did. Value the guy, I don't have a problem with that. But not what he did. Okay, twenty-eight minutes past noon. We'll be back with other things.

The hosts returned to the subject again the next day (October 28):

[Translation]

Dupont: A few loose ends. First of all, we discussed suicide yesterday. Um, we were, um, I mean we can see today that, and it's in just about every newspaper. There is

a conference taking place in Quebec City on suicide prevention. What a waste of time. What a waste of time to see those people who are all paid, and a lot more than you peons, well paid, um, to, um, work in what they call suicide prevention. Look at the results: there is practically no drop in the suicide rate. Of course, the number of these government-paid employees has not gone down, um, and their message is not about striking suicide off the list of things to do. Yesterday, we said that suicide is perhaps an, um, a cowardly act, that we must stop honouring it and, because, we have glorified it for a long time in Quebec. I'm sorry, but those who disagree with that, um, should sit down and take the time to think about it again. We glorified suicide in Quebec. Think of G etan Girouard. Think of other suicides that resulted in, we almost, um, we almost raised them to the status of gods, um, after committing such an act, in my humble opinion, of course. And I read to you yesterday, because in the *Qu bec Post*, we re-ran, twice, last evening at six and, um, after midnight, the segment of the program in which we discussed suicide and it caused a reaction. Because, I was reading my e-mails this morning at dupont@radiox.com, um, many of you reacted against, of course, what was said. All those affected by the suicide of a loved one, the suicide of a father, a mother. Clearly, we know that the great majority are men, but those closely affected by suicide are not capable of saying that the person they loved so much committed a cowardly act, an irresponsible act. And, in the majority of those e-mails, people wrote of depression, they told me "Ha, you're taking the wrong view of depression." I'm sorry; I do know that in certain cases that is the cause. I know that illness will be, will bring people to that decision. But, my problem with suicide, and what I was telling you yesterday, and I wanted to be clear on that point, is that it is on the list of options. A depressed individual can get some ideas in his head, like the idea, of, of, of, of, of, of, of, of letting everything go, abandoning everything, of, of, I don't know, of, of, of taking medication, of getting out from under. Couldn't we cross suicide off that list? Because, it often seems that as soon as depression strikes, the concept of suicide enters the picture. Is depression more vicious among men in Quebec than men in the rest of Canada? Does that explain why we are so far ahead of everyone else in North America when it comes to suicide? Why is suicide considered a viable option here in Quebec, um, that we like to keep alive and to encourage in a certain way, while that is not the case elsewhere? That is not the way to, um, address suicide. When will we truly put a stop to suicide? When it disappears from people's list of options, granted depressed, people who face up to their problems because perhaps we managed to get them to live long lives. When I say long lives, I mean to an age where they have been so protected that they never experienced any problems.

Dupont and Landry then exchanged a few more thoughts on ways other than suicide to cope with personal problems. They reiterated their view that a romantic separation is not a good reason to kill oneself, particularly since divorce rates and shared child custody are so common these days.

These broadcasts resulted in a complaint from a family member of the deceased high school vice-principal. In a lengthy letter dated July 4, 2009 (the full text of which, together with the full text of all other correspondence, can be found in Appendix B, available in French only), the complainant explained how her family had come to hear the broadcasts and how upsetting the comments had been. While preparing the funeral services for the deceased, someone had informed the family that St phane Dupont had discussed the matter on his radio program. In the expectation that the program had said positive things about the deceased and the issue of suicide prevention, the family requested copies of the broadcasts from the station with the thought of perhaps

including excerpts of it during the memorial. The station provided the family with tapes, but, when they listened to them, they were both shocked and furious. The complainant wrote

[Translation]

How could a radio host speak of my brother on the radio? How, and according to what right, could he speak of his private life on the radio, a person he never had the opportunity to know? What gave him the right to share his opinion of people who unfortunately commit suicide, without backing his words up with proven facts, but rather personal prejudice? **He gave me the impression that he was getting even with everyone who committed suicide!!!** When I listened to the program, that is the 17 minutes that were sent to us, **I was outraged by the insolence, disrespectful laughter and innuendo, as well as the total lack of respect for my deceased brother and the lack of empathy for the members of his family, his colleagues, his friends, his young children and the students attending the high school where he worked!!!**

The complainant went on to describe how upsetting it was to listen to the [translation] “nonsense, judgements, insults [and] falsehoods” levelled against the deceased while the family was still trying to cope with his death. She emphasized that the deceased was not a public figure and had not taken his life in a public place. Furthermore, she pointed out that, although the letter that Dupont referred to had been posted on the school’s website, that had been done in order to inform parents and assist students, not with the intention that the information would be broadcast. In addition, the letter had not contained any information about the deceased’s family situation, but Dupont had nevertheless mentioned the man’s marital separation on air.

The complainant also suggested that the broadcasts could have performed a public service by informing listeners about various programs and organizations that help people who are in distress and contemplating suicide, but instead they

[Translation]

publicly ridiculed him [the deceased] on the radio, and they claim, moreover, that they would have reacted differently in such a situation, without knowing all the details!!!!!!! [...]

In addition, they said that those who try to help suicidal individuals would lose their jobs if they performed their duties as they should. This is pure nonsense! It is criminal to malign these organizations that help people in distress and their families!

The complainant also cited provisions from CHOI-FM’s own code of ethics and suggested that the hosts had not demonstrated any respect towards the deceased, who was a [translation] “non-consenting participant in this program”. She argued that the deceased’s [translation] “excellent reputation [...] was dragged through the mud” and that Landry had had no right or grounds to state that the man [translation] “didn’t give a damn about his children”. She concluded her letter with the requests that the station make a public apology, that Dupont and Landry be fired, that CHOI-FM’s code of ethics

be strengthened and that the station's licence renewal be contingent on respect for that code of ethics.

The station's President and CEO responded to the complaint with a lengthy letter dated September 4, 2009. He expressed his sympathies for the complainant's loss and noted that her complaint had been discussed with the relevant hosts and production team. The station president went on to write

[Translation]

First of all, please know that Mr. Stéphane Dupont has always been a great champion of life and that he fights against suicide on a daily basis. He is very concerned by the extremely high suicide rate in Quebec. He has, on many occasions, spoken with individuals who said they were suicidal or practitioners in this field. In the case of the former, he tried to give them encouragement and directed them to specialized organizations. He also tries to apply a recognized technique, in order to add to his comments on suicide and have an impact on those who may have suicidal tendencies by making the consequences of their acts clear to them. He refuses to keep suicide "under wraps", to make it a taboo. He refuses to see suicide as a solution. He refuses to "glorify" suicide.

We can also inform you that your complaint was passed on to Mr. Dupont, who was upset by it, as he is, on the one hand, sorry that his words were interpreted in such a manner and, on the other hand, distressed because this interpretation runs counter to his goal. In several programs (including one last August), Mr. Dupont has addressed the issue and welcomed guests who are experts for the single and ultimate purpose of having perhaps an impact, small as it may be, and saving even one life.

With respect to the programs, a long series of discussions on suicide as well as other debates on societal issues are kicked off under the theme "suicide should not be trivialized". This is always a timely topic and it is the subject of major debates of a societal nature in which political, social and religious groups participate. This is evidenced by the fact that a convention was taking place in Quebec City at the time when Mr. Dupont and his team were addressing the issue.

We have been able to determine from the excerpts that the majority, indeed almost all, of the comments concern the issue of suicide in general and not any particular case. Many segments flow from the editorial comment dealing principally with suicide. Editorial comment means opinion. One can disagree with an opinion, but however painful and clear-cut that opinion may be, it is permissible in a free and democratic society. That is the basis of freedom of speech. We understand that given your personal situation, Mr. Dupont's comments on suicide were painful to hear at the time that they were made. Mr. Dupont, as well as his team and the licensee can assure you that this was not the intention at all, far from it. If you found these remarks hurtful, we extend our most profound apologies.

Finally, in addition to the issue of this complaint, we wish to stress that the alarming issue of suicide in Quebec remains, and that is an undeniable fact. As broadcasters, we are directly concerned by the issue and you will probably be happy to learn that we involve ourselves in concrete ways by giving completely free airtime to this type of cause, namely 35 messages provided free of charge to the Association québécoise de suicidologie during their campaign for Suicide Prevention Week in the course of the last few years. This important role that we deem to be a duty towards our listeners was commented upon during a recent convention.

The station president discussed a document that suggested that the media have a role to play in educating the public about suicide. He then pointed out that

[Translation]

The hosts used a known case (published, among other places, on the Quebec High School website) as a jumping-off point to rapidly make very general comments designed principally to shake up individuals who see suicide as a solution or as a legitimate step that will free them.

Solutions were put forward as well as the host's interest in helping to alleviate the problem. The entire approach is part of a method used by Mr. Dupont for some time now. The opinions expressed are justified in terms of the public interest and the treatment of controversial issues, all in accordance with the CAB Codes (see section 7 of the *CAB Code of Ethics*).

Finally, as you may be aware, the program *Dupont le midi*, like many radio programs, can be of a controversial nature and not to everyone's taste. Your letter raises concerns regarding the comments made by the host, and again we regret that you were offended by these remarks.

There are comments which are sanctionable and those which, even if tasteless or painful to some, are not. It would be unreasonable to expect that the airwaves be pure, antiseptic and flawless. Society is not. Nor are individuals in their dealings with one another. What may constitute the limits of acceptability in each case will need to be appreciated in its context, and that is what we attempted to do here.

We wish to assure you that Mr. Dupont was not attempting to incite violence or suicide through his comments. He seeks, on the contrary, to educate listeners on the problem and to put a stop to this destructive act with the means at his disposal. In fact, we do not in any way tolerate any means of inciting violence on CHOI-FM.

[...]

We are therefore of the opinion that the comments fall within the constitutional ambit of freedom of speech, that they are compatible, when taken in context, with the standard of high quality and that they comply with Canadian broadcasting policies, namely those regarding balanced comments. They also comply with the regulations. In fact, the comments providing information or presented as editorial comment observed the rules of good practice.

The complainant filed her Ruling Request on September 9.

The Second Complaint

Another suicide, this time of an 18-year-old man, inspired Dupont to revisit the subject on April 1, 2010. Again, Dupont identified the young man by name and commented on the reaction to his death, which was evidenced on the social networking website Facebook. The dialogue, which occurred between 1:00 and 1:30 pm was as follows:

[Translation]

Dupont: Um, sad, before moving on to the news, sad story this morning. And, kudos to my colleagues Josée and Dess who, um, verified the same facts as I did this morning. We took a look at the obituaries and a journalist even wrote to me this morning. He says, "Have you read, um, about the suicide in the *Journal de Québec*?" Imagine, um, my dismay this morning when we looked at the obituaries, after what I told you yesterday – I was trying to get you to think, of, of, the possibility of retaining some hatred towards those who take their lives. Um, and this happened yesterday to, no it wasn't yesterday, it took place on March 28th at his home in Charlesbourg. [F. L.-P.] was 18 years old. Um, he was the son of Ms. [C. L.] and Mr. [J. P.]. Um, it is clear that he took his own life, he committed suicide. We checked on Facebook. Um, the Facebook groups created for [F. L.-P.] who I am not putting on a pedestal, far be it from me. Um, I won't call him any names either. It's, but I can tell you that inside, I feel an, um, im-, immeasurable frustration. I am frustrated by the act committed by this young 18 year-old man. And what is even stranger is that I have my children with me today. There is no school today and they were in the office when we spoke of it this morning, and, well, my youngest who is eight-years old –

Dessureault: He was asking questions.

Dupont: "How could he have done that? How did he manage to? Why did he do that?" You know, I'm not hiding anything from them.

Dessureault: Yeah.

Dupont: He made a bad –

Dessureault: So, what else did you tell him? Did you say to him: "Look, he, he wasn't able to manage his problems. He made a bad decision. He decided to end it all"?

Dupont: For minor problems. Don't tell me that an 18-year old has major problems. Josée, and there are, and I, there are messages I don't understand. And if we allow that to spread. He's dead. There is nothing to be done for [F. L.-P.]. There is no more to be done; he's dead, he's cold! But I fear for those he left behind! How many others in his circle will do the same? Along the lines of, um "Ha! Some decision, man!" Josée, who –

Morissette: They trivialize too much. They trivialize it.

Dupont: What, what did you find on Facebook concerning the suicide of this young man?

Morissette: Well, a group has been created. It has 329 members. And, well, um, his friends created the group. And, they're writing in. There is always a description when you create a group on Facebook. "We'll miss you like hell"; "I never thought you would do it"; "I guess you really couldn't take it anymore, but we will never forget you despite everything. Be there for us, be there to guide us" and also, um, well, "That is unfortunately not where we wanted you to be. We wanted you with us to act crazy and have fun." There are also numerous messages from, from young girls, because that guy may be 18, but he looks like, like a lad of 16 –

Dupont: He looks like a young lad of 16. That was, that's clear.

Morissette: He probably just reached the age of majority. And, um, you know, listen, they egg each other on, and, um.

Dupont: That's it. To see that, to say that, first of all it's clear that that guy gave some indications to, um, some of his friends because, um, several of them are writing, um, one of them wrote "tabarnac", it starts out with "tabarnac".

Morissette: Yes.

Dupont: What other messages did you notice?

Morissette: Hang on so I can find some that are more, um, ...

Dupont: You know, and the understanding that is evident and all that –

Morissette: Of course.

Dupont: – normal stuff –

Morissette: "Be brave, dear." You can tell that is probably from a girl. She writes: "It's worse again this morning. I'm hurting. I love you my little angel." And the reply: "Well, be brave my dear and all those who were close to [F.]. It's normal to hurt, but as I told you yesterday, the hurt and the sorrow will slowly be replaced by memories, and it will be all right and the sorrow will be erased, and you'll be left with good memories." You know.

Dupont: As his friends, couldn't they have cornered him and said "Hey! Come on! Wake up and smell the coffee!"? Whether his problems were; I don't know what kind of problems he had. Don't tell me that at 18 years of age you've got such major problems as to come to that kind of decision. For heaven's sake! Really!

Dessureault: Especially as the messages show he had many friends.

Dupont: Well [??].

Dessureault: He didn't seem to be alone –

Dupont: He had a lot of people around him –

Dessureault: – in life.

Dupont: It seems he did a lot of partying, though. I could be wrong, I –

Morissette: Well, there will in fact be a big party in his honour on Saturday.

Dupont: In a bar?

Morissette: But you see, yes in a bar. But you see, there are some girls asking themselves questions. You know. They're saying: "What happened exactly? Does anyone know?" Um, "I'd like, I'd like not to be in the dark about this." So, you can see that some of them don't know anything, anything, about what happened. No signs, nothing. That is sad to see.

Dupont: It's sad not to, you know, I don't want to, and I'm not attacking him, not at all. I just don't want anyone else to do it. I have one goal in life and that is to match Haiti. The suicide rate is the only area where Haiti beats us. Theirs is zero. So, let's ma-, match that. Do you think that 18-year-old Haitians don't have any problems? Well, then, think about that. And what also really hurts is to read in the same paper that [V. B.] ... 27

years old. You should see his smile. Check it out in the *Journal de Québec*. I don't know if *Le Soleil* is running it.

Morissette: Yes, they have it too.

Dupont: They have it too. [V. B.] is at the University Institute of Cardiology and Pneumology of Quebec. That's affiliated with Laval University. Um, he passed away on March 30, 2010 at the age of 27. He was, it was cancer. That's clear when you're in Laval Hospital, and in addition it must have been a very aggressive cancer. Twenty-seven years old, destroyed. Um, he leaves behind his wife [S. T.], among others, his brother, his parents. So, um, he fought in every way to live.

Morissette: Yes.

Dupont: Meanwhile, the other one, the 18-year old, pulls the plug and disconnects. You'll tell me that, mmmmm. Put the two, perhaps by putting the two side by side, [F. L.-P.] and [V. B.], perhaps you will acquire more of an understanding of my perspective on suicide. From what, I don't know, from what I understand the young man who killed himself seems to have given signs. Hey, all you had to do was give him a kick in the ass! Stop with the understanding, stop with the cajoling and the flattery. Those who crumble need a good kick in the ass. I'm not saying he crumbled, forget about him. But those who feel like doing that today, they need a kick in the ass. No problem is big enough for you to take your life, unless life wants to leave on its own. You've got an incurable disease, you're through, you've decided not to suffer, I might understand that. But apart from that, no other problem gives you the permission, um, to act in that way. None! But that guy makes that decision at 18? Phfft, not impressed. It is exactly one twelve. Dess, the news.

[Dessureault begins reading the news.]

Dupont: Hey, hang on, I need to stop you.

Dessureault: What?

Dupont: I just received, we just received a message, um, from a person who is, I think, a friend or even a relative of the family concerning the death of, um, [V. B.] listed in the newspaper, in today's papers, who passed away at the age of 27. Um: "Yes, [V.] did die of cancer. He fought this damned disease all his life, but it is unfortunately a fight you lose before you start. It all began when he was four or five. He was diagnosed with cancer of the lymph nodes. He received treatment until about the age of seven and was in remission until last year." Just think, from the age of seven to 26 he was in remission. "There were no traces of cancer left, but unfortunately, um, the cancer returned last year and attacked his lungs. Part of one lung was removed, but to no avail. It was too late; the tumours had metastasized to all of his body, including his brain. We knew the end was near. In the last weeks of his life, he was paralyzed from the waist down; his vision weakened and he was catheterized. [V.] was a fighter and a source of inspiration. He, um. He never thought of suicide. On the contrary, he lived life to the fullest." Hey, did you think of that? Think about that for a couple of minutes. He's 27 years old, paralyzed from the waist down. His life is over. Um, his vision is getting bad and he never, on the contrary, I'm told, um thought of suicide.

Dessureault: From the age of four or five. He fought. That means until what age? They said until last year, or until nearly –

Morissette: He was in remission.

Dessureault: – 26, and then no more cancer at all, and then it comes back. All of a sudden, he's dead.

Dupont: Mm hm. Jeez. Yeah. Link that up. Take that text and link that up with, um, with the little 18-year old you want to idolize. I repeat, I'm not attacking him and don't come back to irritate me on that score.

Morissette: I can't find any Facebook group for [V. B.].

Dupont: No.

Morissette: I looked. I did it quickly, but imagine.

Dupont: Yeah, but the people who brought him to that point. There might be an issue of, of peer pressure and all that, you know? At 18.

Morissette: But we're not blaming!

Dupont: No.

Morissette: Do you understand? We're not blaming, but ... poor kid.

Dupont: Facebook is crap, isn't it? A big pile of crap as they say, um ... [he sighs]. Go ahead, read the news, we'll take a break.

The CBSC received 25 complaints about that broadcast, but only one individual requested a ruling. Her initial complaint of April 2 simply stated that the hosts had treated her friend [translation] "in a disgusting manner. Yes, he committed suicide, but Dupont and his team did not have to disparage him and much less put the blame on his friends."

The station's response (of April 15) to that complaint contained similar remarks regarding Dupont's position as [translation] "a great champion of life [who] fights against suicide on a daily basis," Dupont's disappointment that his words had been misinterpreted, and the role of the media in sensitizing the public to the tragedy of suicide. With respect specifically to the April 1 broadcast, the station wrote the following :

[Translation]

In the excerpt, Mr. Dupont mentioned his dismay, his immeasurable frustration in the face of that act. Mr. Dupont added that several messages from his friends were posted on Facebook, such as: "... *I never thought you would do it ...*", "... *I'm afraid...*", etc. ... he then added "... *he must have given some indications to his friends ...*". Mr. Dupont wants "... *young people to wake up ...*", and he says "*no problem is big enough for you to take your life ...*". Mr. Dupont wants those who make a cry for help to be heard.

A person receiving that type of message should get help and not keep silent. You must act, you must do all that you can to save his relative, his friend, a life.

The complainant submitted her Ruling Request that same day, arguing that

[Translation]

Their reply would seem to indicate they did not listen to the program. I know that suicide is an alarming issue and that it should not be hidden and that people should NOT do that. But Mr. Dupont's remarks did not relate only to suicide in general. He was talking more specifically about [F. L.-P.]; he was talking about him as though he were an idiot. In addition, he came very close to accusing his friends of being responsible for his death! How can Dupont know if his friends did their best to help him or not?? I am not concerned about the fact that he discussed suicide, but rather that he talked about HIM and attacked him as well as all his friends. That is unacceptable. There he was talking about this, not even a week after the death. And, even if he had done it later, it would have been just as inappropriate.

CHOI-FM also provided the CBSC with copies of two other broadcasts in which listeners telephoned Stéphane Dupont to thank him for convincing them, via his general remarks about suicide and suicidal people, not to take their own lives. Transcripts of those broadcasts are available in Appendix A, in French only.

THE DECISION

The Quebec Regional Panel examined the complaints under the following articles of the Radio Television News Directors Association's (RTNDA – The Association of Electronic Journalists) *Code of (Journalistic) Ethics* and the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics*:

RTNDA Code of (Journalistic) Ethics, Article 4 – Privacy

Broadcast journalists will respect the dignity, privacy and well-being of everyone with whom they deal, and will make every effort to ensure that news gathering and reporting does not unreasonably infringe privacy except when necessary in the public interest. Hidden audio and video recording devices should only be used when it is necessary to the credibility or accuracy of a story in the public interest.

CAB Code of Ethics, Clause 6 – Full, Fair and Proper Presentation

It is recognized that the full, fair and proper presentation of news, opinion, comment and editorial is the prime and fundamental responsibility of each broadcaster. This principle shall apply to all radio and television programming, whether it relates to news, public affairs, magazine, talk, call-in, interview or other broadcasting formats in which news, opinion, comment or editorial may be expressed by broadcaster employees, their invited guests or callers.

CAB Code of Ethics, Clause 9 – Radio Broadcasting

Recognizing that radio is a local medium and, consequently, reflective of local community standards, programming broadcast on a local radio station shall take into consideration the generally recognized access to programming content available in the market, the demographic composition of the station's audience, and the station's format. Within this

context, particular care shall be taken by radio broadcasters to ensure that programming on their stations does not contain:

[...]

- c) Unduly coarse and offensive language.

The Panel Adjudicators read all of the correspondence and listened to the broadcasts in question. The Panel concludes unanimously that the broadcaster breached Clause 9(c) of the *CAB Code of Ethics* and that it did not breach Article 4 of the *RTNDA Code of (Journalistic) Ethics*. The majority also concludes that the broadcaster did not breach Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*. Two Adjudicators dissented and would have found the broadcaster in breach of Clause 6.

On-Air Discussion of Suicide: The Host's Concern

There are subjects that are problematic to discuss on the airwaves. In many such instances, the difficulties flow from the likely reaction of the audience, which may have an aversion to, say, violence, sexual content, nudity, or coarse language. While the discussion of suicide may be *per se* problematic for some audience members, the subject raises a further level of concern. It is considered by the Canadian Psychiatric Association (CPA), for example, that "There is a significant evidence-base demonstrating that media reporting of suicides is linked to copycat suicides among youth and young adults under 24 years of age." Accordingly, the CPA, the World Health Organization, the International Federation of Journalists, the Canadian, American and International Associations for the Prevention of Suicide and others have published media guidelines for reporting suicide. Of all of their recommendations, a couple stand out. One is to avoid the reporting of specific details that could give rise to copycat attempts. The other, far more germane to the matter at hand, is to avoid romanticizing, glamorizing or simplifying the reasons for the suicide.

Stéphane Dupont, the principal host of *Dupont le midi*, strongly supported *that* recommendation. As he said on October 27, when referring to a friend who had committed suicide,

[Translation]

I've told you, it happened to me once in my life, where a guy I hung out with took his life – [...] I didn't even go to the funeral. I didn't go, to hell with that! You didn't respect me. You, you made a bad decision. [...] You know, stop with the psychological illness. Yes, I will understand in the case of a guy who gets separated and takes it hard. Sometimes the guys who get cheated on, among others, take it hard. You know, we hear about it everywhere. I'm not speaking of him; I don't know him. I don't know him at all. But could we stop glorifying suicide and saying "Ha, he had huge problems in his life, it was dif-, he was misunderstood, it wasn't easy." Yes! It, life is never easy. I'm not suicidal, not for

one damned cent. I can't tell you it's easy. It's never easy. I'm enjoying this. I, don't, but there are rougher patches. You've also had people around you who went through rough patches. They got through it. Why should we glorify him because he killed himself?

In addition to making crasser statements about his reaction to suicides, Dupont added the following observation about suicide itself:

[Translation]

Suicide is the act of a coward. I can't say that applies to one hundred percent of suicides. But if you asked the children of that guy, because it affects guys, it's a cowardly act. I'm telling you.

It was a message he repeated on the episode of *Dupont le midi* the following day, when he said:

[Translation]

Yesterday, we said that suicide is perhaps an, um, a cowardly act, that we must stop honouring it and, because, we have glorified it for a long time in Quebec. I'm sorry, but those who disagree with that, um, should sit down and take the time to think about it again. We glorified suicide in Quebec.

Returning to the episode of the 27th, Dupont did go on to discuss the high school vice-principal whom he had already identified in the following terms, which the Panel notes were positive:

[Translation]

Some children were crying; the guy had been a teacher. Everyone liked him. Okay? Really. I'm told he was "a really great guy." In, forty years old! Jeez, forty years old! Everyone liked him. The, the students were shaken. They were crying [...]

He and his colleagues went on to discuss the negative aspects of suicide, adding that, even those who commit suicide in the belief that the insurance monies that follow will be of great help to their families are wrong. As the hosts stated, the children may need the money [translation] "but they need a father too." He ended the episode of the 27th with the following summary of his perspective on suicide, drawing the distinction between the act and the high school vice-principal who had killed himself:

[Translation]

I don't want that guy who took his life to be put down. He made a bad choice. He chose the wrong road. He has, he had a bad idea. Period. Just don't value what he did. Value the guy, I don't have a problem with that. But not what he did.

In the view of the majority of the Panel, that was the constant message of the challenged episodes of *Dupont le midi*. The host disparaged suicide as a solution to

anything. He insisted that it not be glorified or exalted as a remedy to life's problems. He consistently referred to the act of suicide as an act of cowardice.

The foregoing being said, the majority of the Panel considers that the identification of the two individuals did not disparage *them* as individuals. The host and his colleagues were careful to draw the distinction between the individuals and their decision to commit suicide. The Panel of course has the greatest sympathy for the families and friends of the two individuals and it understands the sadness and grief they have suffered at the loss of their loved ones.

The decision on the first complaint

Nonetheless, the Panel's careful word-by-word review of the first complaint does not lead the majority to the conclusion that the complainant had reached. The Panel understands her distress at hearing her brother's recent suicide discussed on the radio and it will deal with the invasion of privacy issue in the next section of this decision, but nowhere in the broadcast, for example, did any of the hosts say, as the sister has alleged, [translation] "that [G.] was a coward."

The Panel also appreciates that, given the experience she and her family had just endured, she did not want to hear an unsympathetic view of suicide itself. Nonetheless, the broadcaster was entirely entitled to deal with that important societal subject on the air. And the host was absolutely entitled to express his anti-suicide views on the airwaves. The majority of the Panel does not agree that the broadcast manifested a [translation] "a total lack of respect for [her] deceased brother." There was undeniably a "lack of respect" for *suicide* but the broadcaster was, in the view of the majority, careful to maintain some distance between the act and the man; as he was quoted as saying just above, [translation] "Value the guy, I don't have a problem with that. But not what he did."

While Dupont frequently referred to suicide as a cowardly act ([translation] "Suicide is the act of a coward"), there is no prohibition against his so doing. He is entitled to hold that view. He is entitled to speak strongly against suicide as a solution to life's problems. And he is entitled to broadcast that view. Nor is he prevented from so doing because of the pain it may cause to families whose loved ones have, recently or long ago, chosen suicide for their own reasons.

The first complainant, the relative of the deceased, argued that [translation] "This could have been an opportunity to educate the listeners of this radio station on suicide, to inform people on what can truly be done to attempt to prevent it and especially where to get help in Quebec City." She was, of course, correct. The station *could have chosen* that route and it would undoubtedly have been of service to listeners, but that was not the story it chose to tell. That, it appears to the Panel, is not the style of the radio show in question. And broadcasters are permitted to make those choices for themselves.

Provided no standards are thereby breached, broadcasters may take the approach to their shows and the subjects they treat without fear of contradiction. They know their marketplace and their audience. They are free to appeal to it as they wish, provided they do not breach any codified standards.

The majority of the Panel considers that the challenged episodes of *Dupont le midi* dealt with a delicate subject fairly and properly. Like many radio shows of that style, they present themselves as authoritative, knowledgeable, principled and correct. That is their right. After all, no-one is *forced* to listen to them. The hosts certainly mentioned the deceased's name but they cautiously and appropriately stayed away from criticizing him personally and directly. The majority of the Panel considers that there was no breach of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics* during the program episodes of October 27 or 28.

The decision on the second complaint

The second complaint related to the broadcast about 17 months later of the name and some details relating to the suicide of an 18-year old. The sole complainant to file her Ruling Request complained that the suicide was treated [translation] "in a disgusting manner. Yes, he committed suicide, but Dupont and his team did not have to disparage him and much less put the blame on his friends." And then, in her Ruling Request, she repeated that substantive observation, saying that Dupont [translation] "was talking about him as though he were an idiot." Here again, the majority of the Panel does not find that the broadcaster's treatment of the suicide theme was any different. Dupont was still unsympathetic to suicide as an acceptable solution to the problems life presents. It was unacceptable in the case of adults, and, if anything, Dupont was even less able to comprehend suicide on the basis of the *young* age of the individual. As he said, [translation] "For minor problems. Don't tell me that an 18 year-old has major problems." The Panel is also conscious of the complainant's observations that Dupont [translation] "came very close to accusing his friends of being responsible for his death! How can Dupont know if his friends did their best to help him or not??" The Panel takes no position regarding the complainant's accusation but it does conclude that the host was entitled to espouse such a point of view.

If anything, the April 1 program was shorter and constituted less of a diatribe on the general issue of suicide. The majority of the Panel finds no aspect of that episode in breach of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

Dissent of A. H. Caron and M.-A. Raulet

We disagree with the majority. We would conclude that the station did violate Clause 6 of the *CAB Code of Ethics* for broadcasting Dupont's comments on the suicides of the

two men. While we agree that Dupont was fully entitled to broadcast his views on suicide *in general* and to take the firm stance that suicidal people require [translations] “a kick in the butt” rather than “a helping hand”, we believe he went too far. He did not merely present the cases of the high school vice-principal and the 18-year-old man as “jumping-off” points for his broader discussion on the subject of suicide; rather he focussed much of his commentary on the *specific* circumstances of those two cases. In the more abstract sense, rather than going from the specific to the general, he argued from the general to the specific. For example, Dupont’s co-host Landry revealed that the vice-principal’s suicide was related to his being [translation] “heart-broken” (it concerns me that *that* detail was *not* provided on the school’s website and therefore cannot be considered *publicly available* information), to which Dupont responded [translation] “That’s all?”. Depersonalizing the significance of that sadness still further, Dupont then repeatedly insisted that any man who experiences a relationship break-up can, in any case, easily find a new woman with children:

[translation]

But the guy who says “Yeah, but my children will have another father and I won’t count for anything.” Well then, don’t count for anything. But you, you have a life! Find yourself a girl. But it’s certain that most of those girls chomping at the bit in the bars, for example, have kids. Okay? So, you’re going to end up, you’re going to end up with kids. You’ve already got, they’re out of diapers, they sleep through the night, they. No more problem. Except that suicide is a cowardly act.

With respect to the 18-year old, Dupont insisted that the young man had killed himself [translation] “For minor problems. Don’t tell me that an 18-year old has major problems.”

In both instances, Dupont was extremely dismissive of the reasons for which these two *specific and named* individuals experienced psychological distress and resorted to suicide. Reflecting the underlying attitude of Stéphane Dupont, the broadcast simplified and trivialized these men’s pain. And, after all, Dupont was only suggesting *his* equally simple and trivial solutions to what many others would consider difficult life problems. In addition, we are troubled by the fact that he made the comments very soon after the deaths had occurred, which had the potential to insensitively exacerbate the grief of the respective individuals’ friends and family. We consider this to be similar to the dissenting observations made by two adjudicators of the Prairie Regional Panel in *CJKR-FM re a morning show parody (Osborne 24)* (CBSC Decision 03/04-0393, November 1, 2004). In that case, a morning show made a joke about a recent unusual death where the body of a young man had been found inside the wall of a bar. The majority of the Panel concluded that the joke did not violate Clause 6, but two adjudicators disagreed on the grounds that

the joke was local (and therefore likelier to affect individuals in the area of the broadcast), modern and fresh. Because the death was recent, it was likely to be rawer than if it had been an event of years before, long passed from the public consciousness. In the light of

the time and geography associated with the Osborne Village death, the dissenting Adjudicators consider that the mocking of the undoubtedly lengthy, frustrating and painful demise of the young man would constitute a breach of the broadcaster obligation of “fair and proper presentation of [...] comment.”

In the end, we would go so far as to say that it was improper and even potentially dangerous for Dupont to express his insensitive and contemptuous views of severe mental anguish, particularly when he is not an expert in the areas of psychology or suicide prevention. This is the moreso true when he was doing so by revealing private information that had not been revealed elsewhere on a public basis. Hosts and broadcasters must always be mindful of their privileged access to the airwaves and their responsibilities towards their audiences when discussing sensitive topics, particularly when these are related to real people who live in the local listening area. We consider that the comments about suicide were neither fair nor proper under Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

Invasion of Privacy: The Issues

The primordial goal of Article 4 of the *RTNDA Code of (Journalistic) Ethics* is to “ensure that news gathering and reporting does not unreasonably infringe privacy except when necessary in the public interest.” In *CFTO-TV (CTV Toronto) re CTV News report (terrorist suspects)* (CBSC Decision 05/06-1641, January 9, 2007), the Ontario Regional Panel laid down the following fundamental understanding of the circumstances in which a broadcaster may be entitled to infringe the privacy of an individual.

There are [...] two elements to satisfy, namely, the necessity of the information, on the one hand, and the public interest in the disclosure, on the other. As to the latter point, the public’s interest must be serious, not merely prurient. Gossip would not, for example, be a justification for an invasion of privacy (in the case of individuals who are not public figures). In other terms, while the public may be “interested” in information of a private nature, the RTNDA Code requires that their *interest* must be *reasonable*.

It should also be noted that the CBSC has extended the spirit of Article 4 to broadcasts that are not, strictly speaking, journalistic in nature. In a decision of this Panel that is not otherwise applicable to the matter at hand, namely, *CFTM-TV (TVA) re Tôt ou tard* (CBSC Decision 00/01-1080, April 5, 2002), the Panel established the general principle that “respect for the rights of privacy of individuals should be understood as extending to individuals even though the form of coverage does not, strictly speaking, fall into a journalistic category.” That determination extends to the present complaint.

As to the source of the names of the two individuals who committed suicide in the challenged broadcasts, one via a website and one via Facebook, the applicable rule is, broadly speaking, the same. That rule is that information that is already public will not generally benefit from the protection of Article 4, provided that it is newsworthy and,

consequently, in the public interest. In the view of the Panel, information that has been publicized on the internet and that is accessible to anyone with a computer is no longer private; it has become public. (Since this decision does not deal in any way with the *copyright* of material accessible on the internet, it should not be read as extending to issues beyond the identification of the individuals in question.) As to newsworthiness and the public interest, the Panel believes that there must be considerable, but not unlimited, range extended to freedom of expression. The purpose of the publication ought not to be gossipy, prurient or gratuitously offensive. That said, the reporting of crimes, catastrophes, judicial proceedings, some births, marriages or deaths, unusual occurrences, even car accidents, and so on will fall into the category of matters that are newsworthy and, consequently, in the public interest. The Panel considers that, generally speaking, suicides will fall into this category.

In the first case, the death of the vice-principal of the Quebec City high school had been rendered public on the internet by the school itself. While the Panel recognizes that it would have been *possible* to broadcast the entire show of October 27 *without* any mention of the name of the deceased, the information had already been publicized and, as indicated above, it was no longer eligible for protection. Moreover, the Panel considers that the broadcast of a matter such as a suicide, again as indicated above, rendered the material newsworthy and in the public interest.

For similar reasons, the Panel considers that the identification of the 18-year old and the broadcaster's determination of his suicide from the combination of the obituary in the *Journal de Québec* and the information on Facebook rendered the name of the young man ineligible for protection in terms of the privacy standard in the *RTNDA Code of (Journalistic) Ethics*. With the permissible publication of the names, the broadcaster, like other print and electronic media, was entitled to seek additional information for publication purposes, which it did. Although the Panel understands the additional grief and sadness that result from such undesired publicity, there is no protection against such an invasion of privacy afforded by the *RTNDA Code of (Journalistic) Ethics*. The Panel finds no breach of Article 4 of the Code resulting from the challenged broadcasts.

Coarse Language

The Panel has little to add to its numerous prior decisions dealing with the use of words such as "chrisse" and "chissé" during times of the day when children could be listening to the radio. Those two words (and other similar religious epithets) have been determined to fall into the category of coarse or offensive language under Clause 9(c) of the *CAB Code of Ethics*. See, e.g. *CJMF-FM re a commentary on Bouchard en parle* (CBSC Decision 05/06-0326, February 3, 2006), *CKRB-FM re Prends ça cool ... and Deux gars le midi* (CBSC Decision 08/09-0689 & -1228, August 11, 2009), *CKAC-AM re*

an episode of Doc Mailloux (Money) (CBSC Decision 05/06-1379, December 11, 2006) and *CKAC-AM re Doc Mailloux (six episodes)* (CBSC Decision 06/07-0168 & -0266, August 23, 2007), as well as this Panel's decisions of even date, *CHOI-FM re Dupont le midi (community organizations)* (CBSC Decision 08/09-1506, September 23, 2010) and *CHOI-FM re Dupont le midi (Haiti)* (CBSC Decision 09/10-0854, September 23, 2010). The use of those terms in the matter at hand constitutes a violation of Clause 9(c) of the *CAB Code of Ethics*.

Broadcaster Responsiveness

In all CBSC decisions, the Council's Panels assess the broadcaster's responsiveness to the complainant. In the present instance, the Panel finds that the response of the broadcaster's President and General Manager was thoughtful, candid and sympathetic. He wrote of providing the complaint to host Stéphane Dupont and Dupont's shocked reaction. He conveyed the commitment of the host and the station to the issue of suicide prevention. He even provided the CBSC with two other tapes of episodes of *Dupont le midi* in which callers contemplating suicide had talked about their intentions with the host. Everything in the file manifests a particularly high level of collaboration on the part of CHOI-FM's President and General Manager. The Panel considers that CHOI-FM has more than fully met that membership obligation in this instance.

ANNOUNCEMENT OF THE DECISION

CHOI-FM is required to: 1) announce the decision, in the following terms, once during peak listening hours within three days following the release of this decision and once more within seven days following the release of this decision during the time period in which *Dupont le midi* was broadcast, but not on the same day as the first mandated announcement; 2) within the fourteen days following the broadcasts of the announcements, to provide written confirmation of the airing of the statement to the complainant who filed the Ruling Request; and 3) at that time, to provide the CBSC with a copy of that written confirmation and with air check copies of the broadcasts of the two announcements which must be made by CHOI-FM.

The Canadian Broadcast Standards Council has found that CHOI-FM violated the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics* in its broadcast of the program *Dupont le midi* on October 27, 2008 and April 1, 2010. The CBSC decided that the use of religious epithets during hours of the day when children could be listening to the program violated Clause 9(c) of the *CAB Code of Ethics*.

This decision is a public document upon its release by the Canadian Broadcast Standards Council.

ANNEXE A

Décision du CCNR 08/09-2041 et 0910-1462 CHOI-FM concernant *Dupont le midi* (suicide)

Dupont le midi est une émission de causerie diffusée à l'antenne de CHOI-FM lundi à vendredi de 11 h 30 jusqu'à 14 h 30. L'émission est animée par Stéphane Dupont et ses coanimateurs s'appellent Vincent « Dess » Dessureault, Josée Morissette et Jérôme Landry. Ils discutent des nouvelles, actualités et autres sujets d'intérêt. Voici des transcriptions des diffusions.

23 octobre 2008

Dupont: Ça brasse à Québec. Il y a plus de détails dans un instant. On a quelqu'un qui s'est décédé au cours des dernières heures. Pas nécessairement quelqu'un de connu, mais dans le milieu de l'éducation. On vous donnera plus de détails tantôt. Euhm, je m'excuse de vous agacer avec ça. Je veux juste savoir avec plus de certitude, mais, euh, c'est pas, euhm. O.K.

Malgré le fait que Dupont a dit qu'il reparlerait de cette affaire « dans un instant », il ne l'a pas mentionnée une deuxième fois dans le cadre de cet épisode.

27 octobre 2008

Landry: À Québec cette semaine 500 intervenants, heu, du monde du suicide sont réunis à Québec pour assister au congrès –

Dupont: Ha, ouin?!

Landry: – de l'Association canadienne de prévention du suicide. Le thème c'est « Unir nos forces pour prévenir le suicide ». Et là on va parler entre autre des dépendances, des jeux de hasard, à l'alcool, aux drogues également, l'internet, le monde de l'internet et les problèmes également de santé mentale qui sont, bien sûr, reliés au suicide. Entre autres ce matin, Max Gros-Louis s'est adressé aux congressistes. Il a lancé le mot de bienvenue, et, heu, il s'est dit heureux que les intervenants se préoccupent de la situation, heu, du suicide dans les communautés autochtones surtout chez les jeunes où le taux de suicide est assez élevé. Et on a certains chiffres, notamment, on dit qu'y a 25 ans au Québec, on enregistrait jusqu'à 6 suicides par jour et maintenant on est rendu à 4 actuellement –

Dupont: On a baissé.

Landry: – par jour.

Dupont: On s'est amélioré. Pourquoi? Parce qu'on en a parlé. Parce que là, là, ce qui vous amène là, là, c'est grave. Moi pis Jérôme on a été un peu secoué d'un suicide la semaine passée. On devait vous en parler en ondes, on vous a dit, on vous a dit à un moment donné, si vous êtes des auditeurs assidus là, on vous a dit un moment donné « Bon il s'est passé de quoi dans une école de Québec, heu, les jeunes sont un peu secoués par la mort d'un des, heu, directeurs adjoints d'une école .»

Landry: C'est ça.

Dupont: On a plus de détails aujourd'hui.

Landry: C'est ça. Josée avait travaillé là-dessus également. Jeudi, on avait continué à regarder ça. On avait l'information par, par téléphone. Et, heu, on peut vous confirmer ce matin, parce que c'est public également sur le site internet de l'école secondaire Quebec High School, école anglophone sur Belvédère à Québec. On confirme le décès de monsieur [G. F.] qui était « vice-principal », ça c'est le directeur adjoint, heu, du Quebec High School. Et on confirme également, sur le site internet de l'école, qu'il s'est enlevé la vie. Heu, malheureusement. Heu, j'vas, j'vas vous donner, heu, un aperçu de la lettre qui a été envoyée aux parents et qui est publiée sur le site internet : « It is with deep sadness that we learned of the death by suicide of one of our staff members, Mister [G. F.], vice-principal. » Et on offre du soutien, donc aux élèves. On a donné accès entre autre à des spécialistes de l'hôpital Jeffery Hale aux élèves qui pourraient avoir été touchés par ce suicide là. C'est une histoire extrêmement triste, hein, Steph? Dont on a également certains détails.

Dupont: Mm hm.

Landry: Le gars, heu, vivait, heu, une peine d'amour, hein? C'est un peu ce qui l'aurait –

Dupont: Uniquement?

Landry: Ouais.

Dupont: Tsé, j'vous dis, c'est triste, en même temps c'est désarmant de voir les raisons. Moi ce qui m'enrage quand j'entends parler du sui-, du, du suicide, vous entendez toujours les mêmes affaires. « Ha, tu sais pas ce qu'il vivait, tu sais pas toé, il a, il avait des problèmes. » Pis là, là, on s' imagine tout le temps, et on ose imaginer, parce que 'y a quand même quelqu'un qui vient de mourir, qui a été père de famille de jeunes enfants, qui était un gars, pis c'est de valeur que là, c'est là aujourd'hui qu'on le dit, extrêmement apprécié dans son milieu de travail, extrêmement apprécié également des élèves qui fréquentaient le Quebec High School. Pis qui commet un geste comme ça. J'ai pas analysé plus le sien que les autres. Mais moi je veux que le suicide baisse. Et le chemin que moi j'ai choisi, c'est d'en parler et d'arrêter de glorifier ce geste là. De pas en parler vous l' glorifiez. D'en parler comme vous en entendez parler souvent dans les médias, on dirait qu'ils glorifient ce geste là. La réün-, c'est quoi la réunion que tu viens de parler? Ils se réunissent à Québec là?

Landry: Oui.

Dupont: C'est les cinq, cinq cent?

Landry: Cinq cent intervenants reliés donc qui, au monde du, heu, aux gens qui viennent en aide aux gens qui peuvent être suicidaires. C'est l'Association canadienne de prévention du suicide. C'est le congrès en fin de semaine –

Dupont: Prévenir le suicide là –

Landry: – cette semaine ici à Québec.

Dupont: - c'est d'arrêter de le valoriser. C'est ça qui est d' prévenir le suicide. Pis c'est de dire là, que le gars là, là, monsieur [F.] qu'il s'appelle celui?

Landry: [G. F.], oui.

Dupont: Ce que lui là, ses parents ils auraient eu ben, ses enfants pardon, auraient eu ben plus besoin d'un père que du geste qu'il vient de commettre là. Uniquement pour une peine d'amour. Pis je vous jure que si ils étaient honnêtes ces intervenants là, premièrement ils perdraient leur job. Parce que le suicide s'effondrerait. Pis on aurait pus besoin de ces intervenants là à soixante-quinze mille par année. Hein? Ces fonctionnaires là, ils perdraient leur job! S'ils étaient bons les intervenants contre le suicide là, ils perdraient leur job. Parce que on, on ferait comprendre aux gars qu'une peine d'amour, surtout ces temps-'citte, ça fait pas pour s'enlever la vie. Il y a pas de toute façon un, une maudite crise qui fait pour s'enlever la vie. Moi si j'étais à l'écoute de garçons, mettons de gars. Mettons que, heu, Dess là qui est un peu blème, a des tendances suicidaires pis qu'un jour il effleure le sujet avec moi. Il va être fessé de ma réponse. J'vous l'ai dit ça m'est arrivé une fois dans ma vie. Où un gars que j'côtroyais s'est enlevé la vie –

Landry: Ha oui. Ouais.

Dupont: Pis j'ai, pis c'est vrai tu l'connaisais toi aussi.

Landry: J'le connais aussi. Ben oui.

Dupont: J'sus même pas allé aux funérailles. J'suis pas allé, d'la marde! Tu m'as pas respecté. T'as, t'as pris une mauvaise décision. Il était pas malade. Tsé, des fois on vous dit « Ha, il souffrait d'un malaise », euh. Il y en a oui. J'dis pas toute là. Mais, tsé, l'gars là qui s'sépare pis bing bang du jour au lendemain. Tsé, arrêtez-moi avec la maladie psychologique là. Oui qu'un gars qui s'sépare pis qui prenne ça dur, j'vais comprendre. Ils prennent ça dur des fois les cocus entre autres vous l'savez dans plein d'affaires on en parle. J'parle pas de lui, je le connaissais pas moé. J'le connaissais pas du tout. Mais on vas-tu arrêter de glorifier le suicide pis dire « Ha, il vivait de gros problèmes, c'était dif-, il était incompris, c'était pas facile ». Oui! Ç-, la vie est jamais facile. J'pas suicidaire pas pour une maudite cenne. J'peux pas vous dire que c'est facile. C'est jamais facile. J'ai du fun là. Je, j'pas, mais il y a des boutes qui sont plus tough. Vous n'avez eu vous aussi des gens autour de vous que ça été plus tough. Sont passés à travers. Pourquoi lui faudrait le glorifier parce qui s'est tué?

Dessureault: Peut-être des fois de les brasser ceux-là plutôt que de les, les apitoyer aussi ça peut, les, les, --

Dupont: Non.

Dessureault : -- ça peut les aider. Ça m'est déjà arrivé ça de, de vivre ça, des gens qui, qui m'ont appelé pis qu'y m'laissaient des, tsé là –

Landry: Des signes.

Dessureault: – « Ouin, là, ma blonde m'a laissé pis j'pense, euh. » J'ai dit « Ha ouin? Tu veux te suicider? Ben 'garde, si tu me fais ça là, pas question que j'aille à tes funérailles mon maudit. » Pis j'ai raccroché. Pis là il était toute.

Dupont: Qu'est-cé qu'cé ça ce monde? Mais c'est exactement ce que j'voulais dire quand j'ai, j'ai commencé à parler de toi. J'ai dit un exemple. Si t'arrivais un moment donné, dépressif à mes côtés, j'te dirais, en tout cas moi j'te dirais juste une chose : « Suicide-toi mon homme, j'pense j'vas aller pisser sur ta tombe. Pis m'a te traiter de lâche à toutes les amis qu'on a en commun. » Parce que moi j'trouve ça comme ça. Parce que t'as la vie devant toi. Parce que c'est rien que quoi? Une femme? Eille! Sont, ils ont le feu au cul les filles à Québec partout!

Landry: Y'en a plein. Promène-toi dins bars. Promène-toi partout. Y'en a plein.

Dupont: Eille! Voyons donc! J'vois plein de gars pas d'allure pis ils pognent plein de filles, pis ils s'amuse pis, voyons donc! J'ai des chums à qui s'est arrivé. Je pense à un en particulier qui a passé un bout tough. Et j'criais après au téléphone. Vous allez dire que j'crie tout le temps, vous avez peut-être raison. J'ai dit « Là tu vas te réveiller mon imbécile. Pis tu vas, quand tu vas m'avoir compris, j'te jure t'en voudras pas de régulière. » Tu vas dire « Eille, c'est la belle vie ça, là, là? » Oui c'est tough pour les enfants pis c'est une semaine un bord une semaine sur l'autre. Au pire, si t'es pas capable de, parce que l'image que les gars y'ont dans tête là, les cocos, c'est que l'autre gars prend leur place. C'est que là, les enfants sont avec leur mère pis avec le père adoptif. « Pis là moi j'suis quoi là-dedans? » Pis ils se questionnent là-dessus. Au pire des pires, prend-les pis tes enfants. C'est des abandonner. Au pire, ce serait exagéré, j'veux pas que vous fassiez ça. Mais le gars qui dit « Ouin, mais mes enfants ils vont avoir un autre père, moi j'servirai pis à rien. » Ben, sers pis à rien. Mais toé t'as une vie! Toé, trouve-toi s'en une pitoune. Mais c'est sûr que les pitounes qui ont le feu au cul dans les bars par exemple, ils ont pas mal toutes des gamins. O.K.? Ben là tu vas en ramasser, tu vas te ramasser avec des enfants. Déjà t'as, les couches sont passées, ils font leur nuit, et-. Y'en a pis de problème. Sauf que se suicider c'est un geste de lâche. Eille, je reçois un message de Jean, pis je le comprends pas. Jean-Félix m'écrit « Stéphane, si tu veux que le suicide s'arrête, préfères-tu voir les gens malheureux souffrir? » Souffrir de quoi?! Souffrir de quoi?! Moi le gars qui souffre d'une maladie incurable extrêmement grave pis vraiment il a des douleurs, j'pense au monsieur... non, j'pense à personne, c'est pas important. Eux, j'suis ben prêt à comprendre une petite portion.

Landry: C'est pas la même chose ça là, là. C'est loin d'être la même game là.

Dupont: Eille, mais souffrir?!

Landry: Eille, on parle de quelqu'un qui a une peine d'amour là. Comparer, on peut pas comparer ça à quelqu'un qui a une maladie grave, incurable pis qui est limitative pis que, heu, le gars a pis de vie là. C'est pas la même chose.

Dupont: Y'a pas de souffrance à se faire laisser par une fille!

Landry: Ben non.

Dupont: Voyons donc!

Landry: Ben c'est tough là! Mais pas de là à se suicider pis, heu, voyons donc.

Dupont: C'est juste, vous dites que c'est tough mais c'est juste l'angle dans lequel vous prenez ça qui est pas bon. [Landry rit] Treize heures dix-neuf. Le suicide, c'est un geste de lâche. Je, je ne peux pas appliquer ça à cent pour cent des suicides. Mais si vous demandiez ça aux enfants de gars, parce que ça frappe les gars, c'est un geste de lâche. Je vous le dis.

Landry: Mais ça, heu, tsé, en plus, tsé ça. Venant d'un directeur d'école, tsé, qui a travaillé, qui travaille auprès des, des jeunes. Pis j'trouve que c'est une nouvelle importante. J'comprends pas que les médias traitent pas ça, le décès de [G.], de [G. F.] le, le « vice-principal ».

Dupont: Sais-tu c'est quoi la chienne, la chienne que j'ai, la peur que j'ai pour être précis. La peur que j'ai dans le dossier du directeur, heu, adjoint du Quebec High School, c'est que là, ces gens là rencontrent les élèves. Quand on nous a téléphoné pour nous parler de cet événement là la semaine passée, au lendemain de ce suicide là, c'était la consternation dans l'école. Y'avait des enfants qui pleuraient, il avait été prof le gars. Tout le monde l'aimait. O.K.? Vraiment là. On me dit de lui « un maudit bon gars ». Eille, dans, quarante ans! Tabarne. Quarante ans! Tout le monde l'aimait. Là les, les élèves étaient

secoués, ils pleuraient pis l'école offre d'ailleurs des services pis des conseils. Jérôme nous faisait la nomenclature de ça tout à l'heure. Qu'est-ce qu'on dit aux enfants? Est-ce qu'on essaie de, de, de dire « Ben écoute, il, c'était difficile pour lui. Il faut que tu le comprennes, faut que tu, heu, tsé, heu, c'était vraiment pas facile. Il avait pas le choix ou, heu »? Eille, moi c'est d'entendre ces réponses là qui va me pousser des boutons. Le gars dont je vous parlais tantôt là, mon chum, à qui j'ai eu l'impression, pis je sais pas j'lui en ai jamais parlé, j'ai eu l'impression d'y botter le cul parce qu'il trouvait ça tough. Il m'écrit là. Il dit « Maintenant je manque de temps pour fournir à toutes les nouvelles amies de fille que j'ai tellement ils sont chaudes. Mais elles veulent également toutes rencontrer un gars qui va rester à la maison tout le temps avec eux. » [Landry et Dupont rient] Mais il a compris. Il m'apparaît heureux. Peut-être pas autant, à tout le moins, au même point qu'il était au moment où il était en couple. Il a pas choisi de devenir cocu. Ça t'es arrivé, il a effacé ça, t'oublies ça, pis t'es reparti. J'ai pas dit que c'était facile. Je vous ai dit que le suicide doit pas apparaître sur la liste des choses à faire. Tsé? Que vous mettiez sur votre liste des choses à faire de changer de pays, eille, essayez-le. C'est sûr que de fuir la réalité c'est pas une solution, allez-vous me dire. C'est toujours ben moins pire que de se suicider, batinsse. Hein? Heu, tsé?

Dessureault: Ben 'garde moi j'suis, quand j'étais parti, heu, travailler dans l'ouest dins montagnes pendant six mois, après ça ils m'ont dit quand j'suis parti « Tu vas, 'garde, si, si jamais t'as besoin d'une job tu reviens, on t'engage ». J'me suis toujours dit le jour où j'vas être complètement démoli pis il va m'arriver de quoi de terrible ici, j'dis 'garde, prends mes affaires, j'sacre mon camp, là-bas j'vas avoir des amis, heu, j'm'en, j'm'en ferai d'autres pis j'vas m'amuser, là.

Dupont: T'as, t'as eu l'impression de recommencer un peu une nouvelle vie.

Dessureault: Absolument –

Dupont: Un nouveau cercle d'amis.

Dessureault: Ça se refait très bien là.

Dupont: Ouin. Mais les –

Dessureault: Ben plutôt, quand t'es rendu là.

Dupont: Ouais.

Dessureault: Tsé, j'me tire-tu en bas du pont ou, ou j'essaye de quoi? Tsé, t'essayes de quoi. C'est ta vie.

Dupont: T'un gars comme ça toi, t'as en plus un peu d'argent, là. Pis je sais que t'as des enfants ici. Mais dans la mort il a pas amené ses enfants, pis même si yé avait tué, yé s'aurait pas amené plus. C'est pas de même que ça marche. Il aurait pas été mieux de prendre son argent mettons, de toute sacrer ça là pis de partir. Un gars brillant. Pars, vas-t'en vivre au, je sais pas moi. J'ai une tendance, heu, assez forte, j'serais parti où donc? Peut-être au Mexique ou je sais pas. J'aurais essayé autre chose effectivement comme tu le dis.

Dessureault: Peut-être qu'au bout de six mois tu vas être revenu, pis tu vas avoir le goût de revenir au Québec.

Dupont: Mais dans l'ouest canadien ils ont pas des gros derrières un peu non?

Dessureault: Bin c'est parce que y'a pas juste du monde de l'ouest là.

- Dupont: O.K., O.K., O.K.
- Dessureault: Ouin.
- Dupont: Mais eux-autres là, les filles de l'ouest?
- Dessureault: Ben non pas toutes, pas toutes. Saskatche-
- Dupont: Non?
- Dessureault: Ouin, heu ...
- Dupont: Mais le choix est pas terrible, hein?
- Dessureault: Quelques albertaines, mais Saskat-, Saskatchewan c'était, c'était moins fort il me semble.
- Dupont: C'était, c'est pas beau, hein?
- Dessureault: Ouin.
- Dupont: Fait que si un de tes chums t'annonce un jour qu'il marie une fille de la Saskatchewan, tu vas te préparer au pire.
- Dessureault: Ben, ils dansent du country pis ils jouent au « shuffle board » dins bars là.
- Dupont: O.K. pis a des bobettes beiges ça de large? [Landry rit]
- Dessureault: Probablement.
- Dupont: Si j'dis que le suicide est un geste de lâche est-ce que j'exagère?
- Landry: Non t'exagères pas. Pense aux, j'ai juste à penser aux enfants. Quelqu'un qui se suicide pis qui a des enfants. Juste à penser à l'image, à penser à ce que les enfants ont à vivre pis vont avoir à vivre avec ça toute leur vie; j'te confirme que c'est un geste de lâche.
- Dupont: O.K. Là j'vas vous dire quelque chose que je voulais pas vous dire. Parce que, j'ai, cet argument là, j'ai l'impression qu'elle va aider des gars à se suicider. Pis si vous vous suicidez à cause de cet argument là, ben vous êtes des pires lâches que les autres. On a fait des vérifications ce matin. Tsé, parce que y'a des gars déprimés comme ça qui disent, heu « Ha, heu, ils vont être ben mieux quand je vas être parti, heu, j'vas leur crisser la paix, m'as disparaître ». Vous savez le, le, le discours qu'on dit?
- Landry: Mm hm.
- Dupont: « Pis la maison va tomber claire, pis ». Là j'me suis dit, attends une minute là, un suicide, les compagnies d'assurances doivent pas être caves là. Alors, heu, effectivement. Une assurance-vie qui a été contracté deux ans avant l'événement, pis je sais que c'est déjà arrivé là, j'ai un cas précis où j'me souviens j'travaillais déjà ici quand c'est arrivé. Mais si ça fait plus que deux ans que vous êtes assuré pour la vie, si vous vous suicidez, l'assurance-vie s'applique. Cette règle-là n'existe que pour pas que le gars qui est vraiment décidé de se suicider contracte pas plein d'assurances pis qui se suicide pour que la bonne femme collecte le magot. Pis c'est la même chose au niveau hypothécaire. Dans la majorité des cas, vos assurances, donc si vous avez des emprunts, des dettes, si vous vous suicidez, ces emprunts-là vont être absorbés par l'assureur en question. Ça c'est un

argument qui vient aider les joueurs compulsifs, tsé, qui perdent toute pis qui sont endettés, pis les autres qui se disent « Si j'me suicide ça va éponger mes dettes, ils vont être claires. » Ça reste un geste de lâche! Pis j'me questionnais à matin. J'me disais, pis je n'ai parlé avec, heu, j'sais pas comment ça, c'est pas l'BAC là, mais c'est le Bureau des assurances, heu, personnelles de, heu, en tout cas. C'est à Montréal, j'm'en fou. C'est pas important. Pis là je l'appelais, l'gars, ben c'est, il m'a rappelé. Pis là j'lui ai dit « Mais si les compagnies d'assurances annulaient totalement leur indemnité au moment où les gens s'enlèvent la vie, est-ce que ça nous aiderait pas? Est-ce que ça ferait que les gars, ben diraient, "ben j'peux pas me suicider. M'a en plus de les abandonnés j'vas les mettre dans marde" »?

Landry: Ben j'pense pas que ça aiderait. Parce que de toute façon ils se foutent des autres. Le gars qui a des enfants qui se suicide ça veut dire qu'il se fou carrément de ses enfants. C'est pas la question, heu, financière. Ses enfants ont besoin oui d'argent, mais ils ont besoin d'un père aussi, tsé?

Dupont: Mm hm.

Landry: Fait que y, ces, ces gens là se foutent carrément de ce qui va arriver à leur entourage là. Carrément là.

Dupont: Et c'est ce que le gars m'a répondu du Bureau des assurances. Il m'a dit « Écoute, heu, ça n'aiderait pas en rien. Au contraire ça ferait des familles encore plus démolies. » Mais c'est pas grave. Moi j'pense, parlons de ce geste-là en, en le dénigrant, en l'abaissant au plus bas possible. Pis c'est pas le colloque des intervenants en suicide à Québec cette semaine qui va faire que ça va baisser. Ils vont perdre leur job si ça baisse. Ils veulent pas perdre leur job. Jean-Félix me réécrit. Il dit « Excuse-moi », il dit « je croyais qu'on parlait du suicide chez les gens qui ont juste perdu leur blonde ou des choses du genre. Il reste tout de même des personnes qui ont quasiment pas le choix. » Comment pas l'choix? J'comprends pas. « Je ne suis pas suicidaire, mais il y en a que je vois pas beaucoup d'option. » Heu. Comment pas beaucoup d'option? Moi demain matin là, j'suis tout nu dans rue, pus accès à mes enfants, pus de blonde, pus une cenne, pus d'job. Pis chus pas, j'serais pas heureux, changerais de rythme de vie. J'irais me louer une chambre la moins cher possible. J'resterais en chambre sur le B.S. Mettons. Là j'commence. Là après ça j'vas me trouver une job. Il y a des ouvrages partout, partout, partout, partout, partout. J'irais me trouver une job. Probablement dans la restauration. Parce que t'as des pourboires, y'a moyen de faire du noir, oui tu travailles les fins de semaine. Tu rencontres du monde. Moi ça serait probablement le choix personnel. J'serais en train, à quarante ans, de me rebâtir une vie. Mais c'est pas vrai qu'il a pas de choix, qu'il a pas d'espoir. Eille, une fille vous laisse. J'aurais quasiment dit, envie d'vous dire « Maudit chanceux ». Tsé? Ça serait un peu exagéré.

Landry: Tsé, c'est pas qu'on veut se séparer.

Dupont: Non.

Landry: Mais c'est que le gars qui tombe célibataire parce que sa blonde le laisse. Sacrifice. C'est une autre vie qui commence. Pis, tsé, c'est un paquet de possibilités de refaire sa vie. Tsé? Voyons.

Dupont: Il n'y a douze possibilités qu'on va mettre sur un calendrier bientôt là. [Landry rit] Ça n'est du stock ça.

Landry: Ho! Heu, Dess m'amène une, heu, dépêche. Heu, boulevard Laurier en direction de Québec, donc direction est, hauteur route de l'Église, accident entre une ambulance et une, une voiture.

Dupont: Ha oui?

Landry: Ouais.

Dupont: Pis est-ce que y'avait des gens? On sait pas trop?

Dessureault: Ça frappé assez fort selon ce qu'on me dit fai'que ça va probablement être bloqué un peu dans ce coin là pour un, pour un bout de temps là.

Dupont: D'accord. Il est treize heures vingt-huit. J'm'excuse là si j'ai blessé des gens avec le suicide. Mais j'essayais de penser voir aux interventions faites dans le Quebec High School. J'veux pas qu'on diminue ce gars là qui s'est enlevé la vie. Il a fait un mauvais choix. Il a pris un mauvais geste. Il a, il a eu une mauvaise idée. Point final. Allez tout simplement pas mettre en valeur son geste. Mettez en valeur le gars, j'ai pas de problème moi. Mais pas son geste. O.K., midi vingt-huit, on revient avec d'autres choses.

28 octobre 2008

Dupont: Quelques petits sujets qui traînent. D'abord on vous a parlé du suicide hier. Heu, on a été, heu, j'veux dire on voit aujourd'hui, pis c'est repris un peu partout dans les journaux. À Québec il y a un colloque sur la prévention du suicide. Quelle perte de temps. Quelle perte de temps de voir ces gens qui à la totalité sont rénumérés [sic], et pas mal plus que vous les vers de terre, grandement rénumérés [sic], heu, pour, heu, agir en ce qui eux appellent la prévention du suicide. Et on regarde le bilan : le suicide n'a pratiquement pas reculé. Le nombre de ces employés rénumérés [sic] par l'État n'a pas diminué évidemment, heu, et, leur message n'est pas d'enrayer le suicide de la liste des actes à commettre. Hier on disait que le suicide était peut-être un air, heu, un acte lâche, qu'il fallait arrêter d'honorer et de, parce qu'on a glorifié longtemps au Québec. Je m'excuse là, mais ceux qui sont pas d'accord avec ça, heum, assoyez-vous et prenez le temps d'y réfléchir à nouveau. Au Québec on a glorifié le suicide. Pensez à Gâetan Girouard. Pensez à d'autres suicides qui ont fait que, on en a presque, heu, on les a presque élevés au statut de dieux, heu, après qu'ils aient commis ces actes là, à mon humble avis bien sûr. Et je vous lisais hier, parce que dans le *Québec Post*, on a repris, donc à deux reprises, hier soir à 18 heures et, heu, après minuit, le segment de l'émission où on a parlé du suicide et ça vous a fait réagir. Parce que, je lisais mes e-mails ce matin à dupont@radiox.com, heu, et vous avez été nombreux à réagir contre, évidemment, les propos. Tous ceux qui ont été touchés du suicide de proches, le suicide d'un père, d'une mère, évidemment que la grande majorité, on le sait c'est des hommes là, mais ceux qui ont été touchés de prêt par le suicide, ils sont pas capables eux de dire que leur personne qu'y aimaient tant a commis un acte lâche, un acte irréfléchi. Et dans la majorité de ces e-mails là on me parlait de dépression, on me disait « Ha, tu considères mal la dépression ». Je m'excuse là, je sais que dans certains cas c'est ça. Je sais que dans la maladie va être, va amener ces personnes-là à prendre cette décision là. Mais mon problème avec le suicide pis ce que je vous disais hier, et j'voulais être clair là-dessus, c'est que ça fait parti des listes d'options. Quand on est en dépression il nous vient des idées en tête comme des idées de, de, de, de, de, de, de tout lâcher, de tout abandonner, de, de, je sais pas de, de, de prendre de la médication, de se relever de. Est-ce que le suicide pourrait pas être enrayeré de cette liste là? Car bien souvent, aussitôt qu'on vit une dépression on dirait qu'il faut vivre du mot suicide. Est-ce que la dépression est plus virulente chez les hommes québécois que chez les hommes canadiens pour qu'on soit si largement en avance sur tout le monde en Amérique du nord à propos du suicide? Pourquoi le suicide ici au Québec est une option envisagée, heu, que l'on plaît à garder vivante et à garder et à stimuler d'une certaine manière? Alors que ailleurs ce n'est pas comme ça? C'est pas du tout comme ça que l'on fait, heu, ou que l'on aborde le suicide. Quand est-ce qu'on va vraiment enrayer le suicide? Au moment où il va disparaître de la liste des alternatives des

gens, oui dépressifs, des gens qui font face à leurs problèmes parce que peut-être qu'on les aura amené trop vieux dans la vie. Quand je dis trop vieux là à un âge où on les aura tellement couverts qu'ils auront jamais vécu de problème.

Landry: Bin oui pis, tsé, tu connais un peu la, la réflexion entre autre du, du Doc Mailloux. Lui il dit que c'est le maternage pis la sur-protection pis la société matriarcale, hein, qui fait qu'y a autant de suicide chez les hommes, entre autre, qui sont incapables de faire face à leur, à leurs problèmes pis à la réalité de la vie, là. C'est beaucoup ça là.

Dupont: C'est toujours, beaucoup ça pour pas dire toujours ça. C'est le gars qui se fait laisser par sa blonde, c'est comme si sa mère l'a laissé tomber. C'est la crise, c'est terrible et voilà qu'il décroche. Alors j'ai pris le temps de lire vos e-mails. Heu, certains auditeurs étaient choqués de nos propos. Vous avez vécu le suicide de proche. Vous pensez que la personne qui s'est suicidée a commis un acte de bravour, c'est correct. Gardez ça comme ça. Pensez ce que vous voulez. Quand une journée vous vivrez vous des problèmes pis que c'est cette solution là qui vous viendra en esprit, à l'esprit, bin, ça sera à vous de vivre avec, simplement.

Landry: Moi j'ai un gros défaut. Je suis pas alcoolique mais je bois. Tsé, j'ai, des fois là, veux veux pas, c'est plate, c'est peut-être pas un bon réflexe, c'est sûrement un mauvais réflexe.

Dupont: Mm hm.

Landry: Mais j'aime mieux prendre un p'tit verre de vin, une coupe, pis tsé. Deux, trois verres de vin, un bon souper avec une bouteille de vin. Pis c'est drôle, heu, tes problèmes te paraissent moins importants pis le lendemain matin quand tu te lèves aussi tes problèmes –

Dupont: Mais, mais –

Landry: – t'es, a comme, tsé boire pour oublier ses problèmes c'est de la marde là.

Dupont: Mm hm.

Landry: Mais c'est mieux ça que de sombrer dans des dépressions pis dins pilules pis de se, de, de, de se clancher aussi.

Dupont: Exactement, et mais par contre il y en a qui faut qu'ils fassent attention.

Landry: Bin oui, oui.

Dupont: Parce que s'ils prennent de la boisson, ils vont prendre une mauvaise décision. Ils vont, ils ont déjà pas de jugement pis déjà qu'ils pensent au suicide, la boisson aidant ils peuvent aussi bin choisir –

Landry: Ha, bin oui.

Dupont: – plus facilement de s'enlever la vie.

Landry: Ceux qui ont des problèmes d'alcool c'est vrai ça va les conduire vers le suicide. Je te parle de prendre une bouteille de vin.

Dupont: Ha oui, je sais.

Landry: Ça peut être une activité, ça peut-être une passion. Tsé, moé, heu, si j'suis de mauvaise humeur pis que, m'asseoir pis écouter un évènement sportif ça me, ça peut m'aider, tsé, à, à devenir plus d'bonne humeur. Parce que tout le monde des fois on a des boutes où ça va mal là, tsé, mais ça peut être n'importe quoi là.

Dupont: Éliminons simplement les suicides et les drames familiaux causés par des séparations là, pis vous allez voir que le reste va suivre. Je vous le dis. Éliminez ça. Pis les gars qui pensent à ça, les gars qui prennent ça tough de se faire domper pis de se faire, heu, de, de se faire cocufier parce que c'est carrément ça, regardez autour de vous. C'est quoi? C'est à peu près cinquante pour cent des gens qui sont séparés maintenant. Pis sont, ils ont refait leur vie, et regardez les aller, ils sont généralement plus heureux dans leur deuxième vie que dans leur première vie. Parce que, quand t'arrives à 30, 35, 40 ans, ce que tu sais de l'être aimé, que tu veux avoir dans ta vie, même si je vous déconseille de retomber dans ce piège-là. C'est de, je, au moins à 30, 40 ans tu sais ce que tu veux pas. T'es assez mature maintenant pour le savoir de ce que ne, tu ne le veux plus endurer, de ce que tu ne veux plus. Et ça, heu, règl-, et, et le conseil que je vous dis les gars qui, qui sont ébranlés par le départ de la blonde, pis la, d'la séparation du couple pis les enfants mêlés là-dedans, regardez autour de vous. Des centaines de couples séparés, qui ont refait leur vie pis que leur vie semble mieux aller que ce que c'était avant. Bin oui y'a des inconvénients financiers pis la garde partagée pis, y'a rien de facile. Mais c'est pas grave. Mais pensez pas que c'est un fonctionnaire payé par l'État qui vient vous dire que « Moi je m'occupe de la prévention du suicide » qui va vous aider. Pensez ça, c'est s'en aller carrément dans le mur et c'est de garder les statistiques aussi élevés qu'on les a au, aujourd'hui.

Le radiodiffuseur a également envoyé deux autres fichiers où l'équipe de Dupont a reçu des appels téléphoniques de deux hommes qui ont contemplé le suicide.

11 septembre 2009

Dupont: Salut.

Interlocuteur: Heum, monsieur Dupont?

Dupont: Oui bonjour guy.

Interlocuteur: Bonjour, heu, [beep] est mon nom. J'ai pas honte de le dire. Heu, 'garde moi j'suis père de famille. J'ai deux enfants d'un certain âge. Et pis cette semaine, heu, j'pense que t'as parlé du suicide, heu, en début de semaine?

Dupont: Ouin j'en, j'en glisse en mot quasiment à tous les jours là, des fois j'essaye de botter le cul du monde un peu là.

Interlocuteur: Ben 'garde j'vas, j'vas t'avouer quoi là. Moé j'suis un gars qui a une grosse carrière artistique, tout ça, j'suis artiste de peintre bon, pis toute. J'ai planté cette, heu, j'pense que c'est dans le coin de, la journée où t'as parlé de ça là, j'étais sur le bord de, de commettre le geste là. Puis, heu, un 'ment donné j'ai écouté ton émission de radio, pis, heu, un 'ment donné j'ai, j'ai, tu parlais de ton deux piasses que t'as traîné sur toé, pis tu parlais du monde que tu fallais que, tsé, que t'avais de la misère à les comprendre tout ça. Pis là un 'ment donné j'ai, tsé j't'écoutais, j't'écoutais pis un 'ment donné j'ai dit « chrisse ». J'tais en furie après toé, j'ai passé proche de t'appeler pour te traiter de gros cave là, mais, je l'ai pas fait. Pis après ça, ben, un 'ment donné, ben, un 'ment donné j'me suis mis à t'écouter, tsé. Pis un 'ment donné j'me suis dit « Bin tabarnouche y'a raison ce gars là, tabarnouche ». Pis,

heu, j'tais installé, j'étais prêt à le faire moé là, tsé, pis, heu, si j'l'avais faite, ça n'aurait parlé dins radios, là vous n'auriez parlé dins nouvelles.

Dupont: Ouin, j'aurais été, moi ce que j'aurais faite, mettons, j'aurais lu ton avis de décès, j't'aurais traité de niaiseux. Je sais pas si t'as une famille, t'as sûrement une famille, t'as des parents –

Interlocuteur: Heu, 27 ans. Pis j'ai, tu sais cette semaine j'ai fait une faillite, bon, ma copine a crissé son camp, heu, pis moi j'avais pus le goût de vivre, j'ai des problèmes de santé. J'avais acheté des [beep] pour me suicider. Pis un 'ment donné je t'ai écouté. Pis là t'as dit, heu, « Les gars sont cocus pis, crisse, pourquoi vous êtes des lâches? » tsé. Pis, pis, c'est vrai j'avais appelé au centre de prévention du suicide pis y voulaient quasiment me prendre par la main, tsé. Pis là, moi j'voulais pas, tsé, c'est, c'est, j'voulais pas entendre ça. Pis un moment donné quand je t'ai entendu parler, ça m'a tellement fait du bien de, de me faire traiter de, de ce que t'as dit là. Ça m'a réveillé mon gars là.

Dupont: Parce que –

Interlocuteur: J'avais l'goût t'appeler aujourd'hui même, heu, –

Dupont: Mais, eille, j'suis content de t'parler là. Écoute ben, là tu dis que t'as un p'tit gars de 7 ans?

Interlocuteur: J'ai, moi j'ai un gars de 27 ans pis un gars de 21 ans.

Dupont: O.K., pense à ces deux gars là, qu'est-ce qu'y auraient dit à leurs chums? Tsé, face à ça. C'est sûr que leurs chums y'auraient traité les sympathies pis toute mais, tsé, y'auraient pas été fiers du geste, sans t'en vouloir, y'auraient pas été fiers du geste que t'aurais faite. Alors que là, tu vas te relever les manches, tu vas rencontrer plein de nouvelles filles, O.K.? Pis là, essaye d'être wise là, rencontre s'en plus qu'une, O.K.?

Interlocuteur: Ouin, ouin, oui.

Dupont: Hein? [il rit] Et pis, à partir de ça, là y vont dire « Eille, 'garde mon père, y'a fait une faillite, heu, la, la bonne femme a sacré le camp, y s'est remis deboute. 'Garde aujourd'hui il est rendu là ». Penses-tu qu'y seront pas cent fois plus fiers de toé que de dire « Ha, c'est plate mon père a vécu des difficultés pis y'a choisi de s'en aller pis. »

Interlocuteur: C'est ça. Mais, tsé, c'est, écoute Stéphane, j'suis sérieux là, ça m'dérange même pas de, de, que tu, que tu l'dirais à radio ou que tu, heu, que c'est arrivé là. J'étais sur le bord de le faire. Pis c'est, vraiment, ce que tu m'as dit, quand t'as dit « Y faut botter le cul du monde », t'as vraiment raison. Ça m'a, moi ça m'a touché là, quand tu m'as parlé de ton histoire de deux piasses dans ton porte-feuille pis de jamais lâcher pis ça là. Là j'me suis accroché, pis le lendemain j't'écoutais, pis j't'écoutais tout le temps, j't'écoutais. Pis là un 'ment donné je me suis trouvé un logement, j'ai réussi à me trouver un logement. J'étais « détimé » au bout, j'voulais crever, pis là j'ai pus envie de mourir. Pis là, j'ai, là, heu, j'ai fait une faillite oui mais j'me replace tranquillement. Pis là mes enfants m'ont donné du stock pis, tsé, là j'me remonte, pis là aujourd'hui j'suis pas pire, j'ai un bon moral, j'ai pus l'goût de m'enlever la vie. Mais, tsé, avant là, j'voulais t'appeler pour te dire au moins « C'te gars là là, j'voulais le remercier sincèrement. »

Dupont: O.K., eille, 'garde, heu, j'aimerais ça te rencontrer. Heum, alors, heu, j't'invite, heu, je sais pas, ma recherchiste va prendre tes coordonnées là. Tu viendras prendre une bière avec nous en studio un vendredi.

Interlocuteur: Oui.

- Dupont: Ça marche?
- Interlocuteur: Mais, heu, merci beaucoup, Stéphane.
- Dupont: Eille, c'est moi qui te remercie pis j'ai hâte de te rencontrer.

29 septembre 2009

- Dupont: [...] Qu'est-ce que j'ai reçu d'autre également?
- Dessureault: Mais reparle, heu, reparle, parle s'en de « Au secours Dupont ». On fait quoi là –
- Dupont: « Au secours Dupont »?
- Dessureault: Si on veut de l'aide? Ouin.
- Dupont: Ben « Au secours Dupont », vous écrivez: Dupont@radiox.com ou encore, vous téléphonez 67, heu, c'est quoi notre numéro donc? 687, dans, dans mon bureau, dans notre bureau, 687-9810, 687-9810, poste 520. Vous nous laissez un message –
- Dessureault: C'est l'fun des messages vocals.
- Dupont: Tu trouves?
- Dessureault: Ouin.
- Dupont: Celui d'à matin était spécial.
- Dessureault: Ouin, ouin.
- Dupont: Là c'est la deuxième fois pis là, tsé, « Dupont aide-moi » ou « Au secours Dupont » ou je sais pas, appelez ça comme vous voulez. Pis j'vais vous m-, tsé, c'est drôle même des collègues à moi me demande qu'est-ce que je pense de ça. Y savent que, souvent j'vais penser ben, ben différemment de ben des gens. Heum. La semaine passée ou y'a deux semaines, y'a un gars qui appelait tout simplement pour nous remercier. Lui qui voulait passer, heu, à l'acte, qui avait décidé, suite à une faillite, suite à ce qui est la cause de la majorité des suicides donc une peine d'amour, heu, avait décidé de, de, de s'enlever la vie. Et cet artiste, après qu'on lui ait botté le cul à quelques reprises dans cette émission-là, heu, a complètement changé d'idée. Et, heu, j'avais un autre. [Il tousse] Pardon. J'avais un autre message comme ça aujourd'hui dans la boîte vocale. J'vous laisse l'écouter, j'vous le commenterai ensuite.
- Interlocuteur: Salut Stéphane, heu, mon nom c'est [beep]. Si j't'appelle aujourd'hui là c'est parce que ça allait vraiment pas bien dans ma vie. J'voulais pas voir, y'a des choses que je pouvais pas voir. J'avais rencontré quelqu'un de merveilleux, j'avais toute scappé. Là j'suis rendu à un point que, j'ai besoin d'aide. Vous êtes les seuls qui peuvent m'aider probablement. J'me reconnais dans vous autres. J'vous écoute. J't'assi... j'm'assi... J'm'associe à vous autres mais, je sais pas vous veniez. Vous veniez, vous étiez, vous étiez pas capable de venir me chercher. Mais cette semaine y'a quelqu'un qui m'a ouvert les yeux, cette personne là c'était la femme de ma vie. J'vas peut-être la perdre. Mais au moins j'vas avoir tout gagné. En tout cas, qu'en t'auras le temps lâche-moi un téléphone. J'en ai vraiment besoin. Bye.

Dupont: Donc j'ai, heu, j'ai appelé ce jeune homme. Pis là, là, j'ferai pas ça tous les jours là. J'pas une ligne d'aide écoute là. J'suis pas une écoute. Chus là pour vous dire « Eille. Eille les niaiseux! Prenez-vous en main vous autre même! » Tsé, un jeune homme comme ça qui m'appelle pis qui me dit « Y'a quelqu'un qui m'a ouvert les yeux », c'est parce qu'il faut que tu t'ouvres les yeux par toi-même. Oui quelqu'un autour peut allumer, peut te réveiller, mais réveillez-vous les gars! À chaque fois que vous avez une copine, une blonde, une, une femme qui vous laisse vous êtes sur le cul. Eille! Prenez-vous en main! Tenez-vous deboute! Soyez des hommes! Pas des femelles! Pas, pis des femelles, c'est pas contre les femmes là, c'est ces hommes qu'on a voulu transformer en fille. Y va falloir que vous vous preniez en main, que vous vous assumiez ça c'est sûr. Parce que là c'est rendu grave là. Moi, je commencerai pas à, j'peux pas vous aidez toutes un par un pis vous, heu. Non, non, vous allez vous prendre en main vous-même. ... 687-9810. Poste 520, Dupont@radiox.com. Si vous avez quelconque problème que ce soit.

Dessureault: Tsé, c'est pas des affaires nécessairement personnelles pis « J'veux mourir » là.

Dupont: Non, faudrait pas. Parce que là j'vas me tanner. J'vas me tanner. Si on peut à gang faire quelque chose, pis à gang ça marche. À gang on, on réussit à avancer, à faire progresser certaines choses. Tsé? Mais un moment donné il faut que ça vienne de vous-même. Tsé, le gars qui, le gars qui m'appelle pis qui dit « Ça va mal, j'ai jamais d'argent, j'ai jamais rien. » « Ouin mais travailles-tu? » « Non, ça me tente pas » « Ouin mais, tsé, qu'est-ce tu fais? » « J'fume d'la drogue » Ben oui.

Dessureault: Ça prend du monde qu'y ont essayé de s'aider mais qu'y ont besoin d'un, d'un coup de main.

Dupont: Ouin, mais moi j'donne, j'donne pas de coup de main par exemple. J'donne des coups de pied au cul.

Dessureault: Ouais.

Dupont: Moi j'vas vous donner un coup de pied au cul. J'vous donnerai pas de coup de main, j'vous l'dis. Chus pas là pour aider personne! Pis, tsé, le gars y m'appelle à matin pis y m'dit, heu –

Dessureault: Ça c'est « Aide-moi Dupont »!

Dupont: Ben c'est ça. « Aide-moi Dupont » c'est un coup de pied au cul. Tsé, le gars y m'appelle à matin y dit « Le gros problème dans ma vie c'est la boisson pis les femmes. » J'ai dit « C'est drôle hein? » J'ai dit « J'veux les deux mêmes affaires dans ma vie pis j'vois pas ça pantoute comme un problème! ».

Dessureault: Ha ouin, j't'ai entendu dire ça.

Dupont: T'étais, t'étais, bon t'es témoin.

Dessureault: Oui, ouin j'étais là c'est vrai.

Dupont: T'étais à côté de moé.

Dessureault: T'as vraiment dit « Moi l'alcool pis les femmes c'est pas mal plus du positif là. »

Dupont: C'est pas mal plus positif qu'un problème. Mais l'alcool, il s'agit de la contrôler. Prendre un verre temps en temps. Tsé? Ne pas faire comme les niaiseux qui pensent qu'on se saoule icitte tous les midis. À chaque fois qu'on, si un midi on s'ouvre une bière, premièrement c'est pas parce qu'on a pris douze avant. Fait que, heu, si on prend une bière ou deux durant l'émission, pensez pas qu'on va tomber saoul avant la fin de l'émission pis, heu, souvent ça va s'arrêter là. Pis des fois on exagère en masse là. Mais arrêter de penser que c'est ça. Pis les femmes c'est loin d'être un problème, il s'agit de, tsé, l'gars il a une blonde, il lui joue dans l'dos, elle l'découvre, elle l'crisse-là, il pense à se suicider. Eille, le niaiseux t'as pas eu envie d'y penser avant? Tsé?

Dessureault: Ouin.

Dupont: Qu'est-cé qu'y a, Josée?

Morissette: Ben parce que tu dis « botter le cul » mais t'es fin quand même là.

Dupont: Pourquoi j'sus fin? J'pas fin pantoute.

Morissette: Ben j'entendais parler à matin avec le, le, le monsieur là. Puis 'garde, tu lui bottes le cul mais c'est dur de dire au gars « Eille, crisse, botte-toi l'cul! » Tu y'as jamais dit ça. T'as été quand même, tu y as parlé comme un frère. C'est fin!

Dupont: Ben j'veux dire, j'ai dit, Eille, 'tends peu, 'tends peu.

Morissette: Tu l'as com-, tu l'as compris, t'as viré ça à joke –

Dupont: J'ai dit « Voyons donc la boisson pis les femmes c'pas un problème ça, tsé pour toé c'parce » –

Morissette: C'est ça. Tu l'as viré à joke un peu mais, tsé, y'en a des fois qui disent « Ha Dupont, il veut qu'on, on leur botte le cul ». Tsé, y, y sont pas capable de voir c'est quoi là l'image que tu veux, que tu donnes. C'est une image. Comprends?

Dupont: Ouin mais, ouin O.K., O.K. Je comprends. J'ai pas dit « Eille t'es rien qu'un 'ostie loser le [??]. »

Morissette: « Eille le colon, réveille-toi pis, 'garde, suicide-toi si tu veux » C'est pas ça que tu lui as dit. Tu l'as écouté, tu, tu y'as montré, tu lui as fait la démonstration que ses problèmes c'était peut-être pas des problèmes.

Dupont: Ouin mais en même temps –

Morissette: Ça dépendait de la vision qu'il avait pis comment il prenait ça là.

Dupont: Ouin, mais en même temps, aussi, le ton qu'il s'a, qu'il avait, lui, dans la conversation de ce matin versus au message d'hier, j'ai, pis j'y ai dit, c'est pour ça que j'ai pas étiré ça dans la conversation de c't'avant midi, j'ai dit « 'Garde là je l'vois, t'es correct là, t'étais dins bad trip hier. ». Première chose j'y ai demandé « Quand t'as appelé pis m'as laissé ce message là, étais-tu en boisson? » Il m'a dit que non. Ça veut dire qu'il a fait ça à frette. Je cromprends que ça allait peut-être vraiment mal à ce moment là. Mais en lui parlant ce matin, ça avait d'l'air de quelqu'un d'occupé, qui travaillait, pis ça va passer. Tsé? On passe toutes des mauvais boutes pis des boutes roughs des fois là. Ben il s'agit de se prendre en main, pis de, d'accumuler le positif autour de nous-autres pis de gratter sur ce qui, ce qui fait notre affaire. Pis on va s'en sortir un moment donné.

Morissette: Pis d'en parler. Peut-être juste d'avoir laissé le message sur la boîte vocale hier, il doit se dire « crime » en raccrochant.

Dupont: Ouin mais en parler Josée, j'veux –

Morissette: Non mais –

Dupont: J'suis pas une bonne oreille d'écoute là.

Morissette: Non mais –

Dupont: Tsé, j'écoute pas longtemps là. Tsé, j'vas écouter un peu là mais très, très peu. Si vous avez, moi j'crois pas à ça. Pis on a fait une erreur, heu, l'autre semaine. On parlait de nos enfants pis que on devrait parler avec eux de, de la sexualité là avec nos jeunes enfants. Comment ça on a dit ça donc? On a parlé de la masturbation là, tsé? Dess, t'as réagit là-dessus.

Dessureault: C'était, c'était-tu, c'est ça en dehors des ondes ça?

Dupont: C'était-tu en dehors des ondes?

Dessureault: J'pense que oui.

Le 1^{er} avril 2010, entre 13 h et 13 h 30, Stéphane Dupont, Vincent « Dess » Dessureault et Josée Morissette ont eu une conversation concernant un jeune homme qui s'est suicidé.

Dupont : Eille, euh, triste, avant de passer aux nouvelles, triste, euh, chose ce matin. Pis bravo à mes collègues Josée et Dess qui, euh, ont fait, euh, la même vérification que moi ce matin. On a jeté un coup d'œil aux décès pis y'a même un journaliste qui m'a écrit ce matin, il dit : « Hein, as-tu vu, euh, le suicide dans le *Journal de Québec*? » Quand on a regardé les décès de ce matin quel fut pas, euh, mon désarroi de voir, après ce que je vous ai dit hier, je vous amenais à, à, avec la, la réflexion d'une possibilité de garder de la haine envers quelqu'un qui s'enlève la vie. Euh, et là c'est arrivé hier à un, c'est pas arrivé hier, c'est arrivé le 28 mars à son domicile. Il était âgé de 18 ans : [F. L.-P.]. Euh, il était le fils de madame [C. L.] et de monsieur [J. P.]. Il demeurait à Charlesbourg. Euh, il est clair qu'il s'est, il s'est enlevé la vie, il s'est suicidé. D'ailleurs on est allé vérifier sur le Facebook. Euh, et les groupes Facebook créés pour [F. L.-P.] que je ne mets pas sur un piédestal. Loin de moi. Euh, je le traiterai pas d'aucun nom non plus. C'est, mais je peux vous dire que chus, à l'intérieur de moi j'ai une frustration, euh, in-mesurable du geste que ce jeune homme de 18 ans là a commis. Pis c'est drôle parce que aujourd'hui mes enfants sont avec moi. Il y a pas d'école, pis y'étaient dans le bureau quand on a parlé ce matin pis, hein, mon plus p'tit là de huit ans –

Dessureault : Y posait des questions.

Dupont : « Mais comment y'a fait ça? Comment qu'y a fait pour s'en? Pourquoi y'a fait ça? » Tsé, pis c'est, c'est pas de cachette là.

Dessureault : Ouais.

Dupont : Y'a pris une mauvaise –

Dessureault : Pis qu'est-ce que tu lui as dit en plus? Tu lui as dit : « 'Garde, lui là, il a pas été capable de gérer ses problèmes. Il a pris une mauvaise décision. Il a décidé d'en finir avec sa vie ».

Dupont : Pour des petits problèmes. Venez pas me dire qu'à 18 ans là y'a des problèmes majeurs. Josée, pis y'a, pis moé, y'a des messages que j'comprends pas. Pis si on laisse aller ça là, autour. Lui est mort là. Il y a rien à faire pour [F. P.] là. Il y a pus rien à faire, il est mort, il est frette! Mais ceux qui restent là, j'ai 'a chienne moé! Combien y'en a dans gang autour de lui là, qui vont faire pareil? Tellement euh: « Ha! Ta décision man! » Josée, qui –

Morissette: Ils banalisent trop. Ils banalisent.

Dupont : Qu'est-ce, qu'est-ce que t'as trouvé sur Facebook autour du suicide de ce jeune homme?

Morissette : Ben, c'est un groupe qui a été créé. Il a 329 membres. Puis, euh, bon, ben c'est les amis là qui ont créé le groupe. Pis là y'écrivent entre, il y a tout le temps une description quand tu crées un groupe sur Facebook. « Tu vas nous manquer en maudit », « Jamais je pensais que tu le ferais ». « Faut croire que tu étais vraiment pus capable, mais nous on va jamais t'oublier malgré tout. Soit là pour nous, pour nous guider » et puis, euh, ben, « Malheureusement c'est pas là qu'on te voulait. C'est à nos côtés pour tripper avec nous ». Pis là y'a plein, plein de messages de, de, de p'tites filles de, parce que là le gars y'a 18 ans mais y'a d'l'air d'un d'un flot de 16 ans –

Dupont : Y'a l'air d'un flot de 16 ans. C'était, c'est clair.

Morissette : Y vient probablement juste d'avoir sa majorité là. Pis, euh, tsé, écoute, ça s'encourage les uns les autres pis, euh.

Dupont : Pis c'est ça, c'est de voir, de dire que, premièrement y'est clair que ce gars là avait dû lancer des messages, euh, à certains de ses amis parce que, euh, plusieurs écrivent, euh, y'en a un qui écrit là « tabarnac' », ça commence avec « tabarnac' » là.

Morissette : Oui.

Dupont : Qu'est-ce que t'as comme autres messages que t'as retenus?

Morissette : 'Tends peu qu'j'en trouve des plus, euh, ...

Dupont : Tsé, pis de voir là, la, la compréhension pis la –

Morissette : Ben oui.

Dupont : – la normal –

Morissette : « Courage ma belle ». Là tu vois que c'est une fille probablement. Elle écrit : « Encore une fois c'est pire à matin, j'ai mal, je t'aime, mon petit ange. » Pis là y'a l'autre qui lui répond : « Ben, courage ma belle et à vous tous proches de [F.]. C'est normal d'avoir mal, mais comme je vous disais hier, le mal et la peine fera place aux souvenirs peu à peu puis, tout va passer, pis la peine va s'estomper, pis vous garderez un bon souvenir. » Tsé.

Dupont : Est-ce que comme amis là, s'ils l'avaient pas pris dans un coin et dit : « Eille! Come on là! Réveille, allume! »? Que ce soit des problèmes de, je sais pas quelle était la nature de ses problèmes. Allez-vous venir me dire qu'à 18 ans t'as des problèmes d'une importance à t'amener à cette décision là? Eille, eille! Eille!

Dessureault : Surtout que les messages prouvent qu'y avait beaucoup d'amis là.

Dupont : Ben viquité [*sic*].

Dessureault : Y semblait pas être tout seul là –

Dupont : Il était très entouré –

Dessureault : – dans vie là.

Dupont : Semblait pas mal sur le party par exemple. J'me trompe peut-être là je –

Morissette : Mais y va y avoir un gros party en son hommage justement là samedi.

Dupont : Dans un bar?

Morissette : Mais tu vois, oui dans un bar. Mais tu vois y'a des filles qui se questionnent là. Tsé, y disent : « Mais c'est quoi qui est arrivé? Y'as-tu quelqu'un qui le sait? ». Euh, « J'aimerais, j'aimerais ça pas rester dans le noir. » Tu vois y'en a qui savent pas pantoute, pantoute ce qui s'est passé là. Aucun signe, rien. C'est triste de voir ça.

Dupont : C'est triste de ne, tsé, j'veux pas, pis j'm'en prends pas à lui là. Pas pantoute. J'veux juste que personne d'autre le fasse. Je n'ai qu'un but dans la vie, c'est de rattraper Haïti. Le seul endroit où Haïti nous bat, c'est le taux de suicide qui est zéro là-bas. Alors, rap-, rattrapons ça. Pensez-vous que les haïtiens de 18 ans ont pas des problèmes. Bon ben, ah, mettez-vous ça dans la tête. Pis ce qui fait très mal également c'est de voir dans le même journal, que [V. B.] ... 27 ans. Vous devriez y voir le sourire. Allez-y dans le *Journal de Québec*, je sais pas dans *Le Soleil* si, euh, y'ont les mêmes?

Morissette : Il est là aussi oui.

Dupont : Il est là aussi. [V. B.] à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec. Ça c'est à l'hôpital Laval. Euh, le 30 mars 2010 à l'âge de 27 ans, il est décédé. Y'était, c't'un cancer, c'est clair là quand t'es à l'hôpital Laval, ça devait être un cancer virulent à part ça. Vingt-sept ans, détruit. Euh, il laisse dans le deuil sa conjointe entre autre, [S. T.], son frère, ses parents. Donc, euh, lui là, y'a tout fait pour se battre pour vivre.

Morissette : Oui.

Dupont : Pendant ce temps là, l'autre de 18 ans lui, il tire sur la plogue, pis y déconnecte. Vous allez me dire que, mmmmm. Mettez les deux en, peut-être que en mettant les deux en côte à côte là, et [F. L.-P.] et [V. B.], peut-être que la compréhension de ma vision du suicide vous allez l'acquérir davantage et que, je sais pas là, de ce que je comprends le jeune qui s'est suicidé semblait avoir laissé des messages. Eille, vous auriez eu rien qu'à lui botter le cul! Arrêtons de comprendre pis arrêtons d'amadouer pis de flatter là. C'est des coups de pied aux culs que ça prend à ceux qui s'effoient. Je dis pas que lui s'est effoïré là, oubliez-les le lui là. Mais ceux qui ont envie de faire ça aujourd'hui là, c'est un coup de pied au cul que ça leur prend. Y'a pas de problème assez majeur pour que tu t'enlèves la vie si ce n'est que la vie qui veut s'en aller par elle-même. T'as une maladie incurable, t'es fini, t'as décidé de pas souffrir, je peux peut-être comprendre. En dehors de ça, il y en a aucun autre problème qui peut te donner la permission, euh, d'agir de cette façon là. Aucun! Mais lui, à 18 ans prend cette décision là? Phfft, pas fort. Il est précisément 13 heures, 12 minutes. Dess, les nouvelles.

Dessureault : Incendie en cours sur, euh, boulevard Charest dans le coin de Saint-Roch. C'est, euh, une première alarme dans un mur. Ça semble être un édifice en, nouveau, en construction dans ce coin là. Euh, et, euh, les pompiers sont sur place, les policiers aussi, de sorte que c'est barré sur Charest. Euh, Charest Est donc direction, si vous partez de, de, de Ste-Foy vers, euh, tsé, vers le boulevard Champlain, vers Beauport dans cette direction là, c'est fermé à la hauteur de Langelier pour une durée indéterminée. Y'a de la fumée dans ce coin là qui se dégage du mur. Les pompiers sont sur place. Grosse opération policière, euh, –

Dupont : Eille, attends un p'tit peu je veux t'arrêter là.

Dessureault : Quoi?

Dupont : Je reçois, on reçoit un message, euh, de ce qui me semble être un ami ou même un parent de la famille concernant le décès de, euh, [V. B.] qui est dans le journal, dans les journaux d'aujourd'hui, décédé à l'âge de 27 ans. Euh : « Effectivement [V.] est décédé d'un cancer. Toute sa vie il s'est battu contre cette estie de maladie, mais malheureusement c'est un combat perdu d'avance. Tout a commencé vers l'âge de quatre ou cinq ans. Il a été diagnostiqué d'un cancer des ganglions. Traitement jusqu'à environ sept ans. Il a été en rémission jusqu'à l'an passé. » Pensez-vous de sept ans à 26 ans à peu près, il a été en rémission. « Plus aucune trace, mais malheureusement, euh, a frappé l'an dernier quand le cancer est réapparu et s'est attaqué aux poumons. Ils lui ont enlevé une partie du poumon, mais en vain. Il était trop tard. L'automne dernier, les métastases ont fait leur apparition partout dans son corps et cerveau. On savait que la fin s'approchait. Dans les dernières semaines, il était paralysé de la taille aux pieds. Sonde urinaire, vue faiblissante, [V.] a été un guerrier et une source d'inspiration. Lui, euh, lui a jamais passé, n'a jamais pensé au suicide, au contraire, profité de la vie. » Eille! As-tu pensé là? Pensez à ça deux minutes. Il a 27 ans, il est paralysé de la taille. Sa vie est finie. Euh, il y a sa vue qui faiblie et jamais, même au contraire me dit-on, euh, avoir, euh, pensé au suicide.

Dessureault : À partir de quatre, cinq ans. Y s'est battu, ça veut dire jusqu'à quoi? Il disait à l'an passé, ou jusqu'à pratiquement –

Morissette : Il était en rémission.

Dessureault : – 26 ans pis là, pus de cancer du tout pis après ça, ça l'a repognné là. Tout d'un coup, il est mort.

Dupont : Mm hm. Tabarnac'. Ouais. Mettez-ça en lien là. Prenez ce texte là pis mettez ça en lien avec, euh, avec le p'tit gars de 18 ans qu'on veut idolâtrer. J'm'en prends pas à lui là. Je l'répète, pis venez pas m'écœurer avec ça là.

Morissette : J'en trouve pas de groupe Facebook là sur [V. B.].

Dupont : Non.

Morissette : J'ai regardé là. J'ai fait ça vite là, mais imagine.

Dupont : Ouais mais les gens qui l'ont amené ça, il ya a peut-être une question de, là-dans de gang et tout, tsé? À 18 ans là.

Morissette : Mais c'est pas un reproche là!

Dupont : Non.

Morissette : Tu comprends? C'est pas un reproche là, mais ... pauvre p'tit.

Dupont : C'est de la marde Facebook ça, hein? Beau ramassis d'marde comme y dit, euh... [il soupire]. Enyaye donc, fait la donc ta nouvelle, on va faire une pause.

ANNEXE B

Décision du CCNR 08/09-2041 et 09/10-1462 CHOI-FM concernant *Dupont le midi* (suicide)

Les plaintes

Dossier 08-09-2041

La plainte suivante, en date du 4 juillet 2009 a été envoyée au CRTC et acheminée au CCNR :

Objet : **Lettre de plainte : émissions Dupont le midi CHOI-FM 98.1 du 23, 27 et 28 octobre 2008**

Au Secrétaire Général du CRTC,

Jamais je n'aurais pu imaginer dans mes pires cauchemars vivre une situation telle que j'ai vécue la semaine du 27 octobre 2008, celle où je préparais le service funèbre de mon frère cadet [G. F.], qui s'était suicidé le 22 octobre 2008 dans la maison paternelle, en présence de mes parents et de mon second frère cadet.

Au salon funéraire, mon ex belle-sœur m'a informé qu'on avait parlé de mon frère à la radio pour sensibiliser la population à la prévention du suicide, on lui avait dit que l'émission était bien. Je me souciais de la réaction des étudiants de mon frère suite à son suicide, j'ai pensé utiliser l'émission sur une présentation PowerPoint au salon funéraire, à l'intention des étudiants, afin de les aider à comprendre la détresse psychologique qui précède un suicide. Mon père a donc contacté la station de radio CHOI-FM 98.1 et a parlé avec M. Dupont lui-même. Mon père a tout juste eu le temps de se présenter que l'animateur de radio, M. Dupont, d'emblée lui a fait part de son opinion des personnes qui se suicident, « ils sont des lâches ! » ... Mon père l'a interrompu, s'est présenté de nouveau et lui a dit qu'il était un policier de la Sûreté du Québec à la retraite, et qu'il souhaiterait que M. Dupont lui fasse parvenir une copie de l'émission *Dupont le midi* du 27 octobre 2008 ne se doutant pas que le contenu de cette émission allait nous bouleverser d'avantage. Un peu plus tard cette journée-là, le meilleur ami de mon frère a d'abord écouté l'émission radiophonique avant de nous en faire une copie pour qu'on puisse l'écouter à notre tour. Il était bouleversé, pleurait en me disant qu'ils avaient dit à cette émission du 27 octobre que [G.] était un lâche !!!! Le même soir, j'ai écouté l'émission avec un de mes oncles, pour épargner cette épreuve supplémentaire à mes parents, eux qui étaient sous le choc d'avoir perdu à jamais leur fils ! Nous n'avons écouté que 2-3 minutes de l'émission *Midi Dupont [sic]* et nous en avons eu assez !!! J'étais **furieuse** !!! Comment est-ce qu'un animateur de radio pouvait parler de mon frère à la radio? Comment et de quel droit pouvait-il parler de sa vie privée à la radio, lui qu'il n'a jamais eu la chance de connaître? De quel droit partageait-il son opinion des personnes qui se suicident, malheureusement, n'appuyant pas ses propos de faits établis mais plutôt de préjugés personnels? **J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un règlement de compte envers tous ceux qui se sont suicidés** !!! Lorsque j'ai écouté l'émission, les 17 minutes qu'on nous a envoyées, j'ai été outrée par l'insolence, les rires et sous-entendus irrévérencieux, ainsi que le manque de respect absolu de mon frère décédé, et l'absence d'empathie pour les membres de sa famille, ses collègues de travail, ses amis, ses jeunes enfants, et les étudiants de l'école secondaire où il travaillait !!! Dois-

je le rappeler, **nous étions en état de choc en plus d'être accablés par la peine profonde causée par la mort subite de [G.] !!!!**

C'était déjà un cauchemar pour moi d'avoir à choisir le costume que mon frère porterait dans son cercueil, l'urne dans laquelle on déposerait ses cendres, les signets qu'on distribuerait aux parents, amis et étudiants au salon funéraire, la messe, les lectures, **d'écrire le témoignage que je lirais ce samedi 1^{er} novembre pour rendre hommage à mon frère que j'aimais de tout mon cœur, et qu'au comble, je dois entendre de pareilles bêtises, jugements, insultes, parjures, au sujet de mon frère !!!!** M. Dupont a osé poussé l'insolence jusqu'à laisser entendre lors de son émission du 28 octobre 2008, qu'il avait parlé avec mon père et que celui-ci avait donné son consentement à l'utilisation d'informations confidentielles au sujet de [G.] pour son émission !!!! Lorsque vous aurez entendu l'émission, vous comprendrez que personne n'aurait autorisé de diffuser une telle ordure à la radio !!!

Décision de radiodiffusion CRTC 2006-600

« Suivant l'engagement pris à l'audience publique du 11 septembre 2006, RNCI a déposé une copie de ***son code de déontologie régissant les émissions de tribunes téléphoniques. Étant donné l'engagement pris par RNCI d'adhérer à son code et de respecter la politique du Conseil relativement aux émissions de tribunes téléphoniques, le Conseil ne voit pas la nécessité d'imposer à RNCI le respect de son code de déontologie par condition de licence.*** » Selon le code de déontologie du poste de radio CHOI-FM 98.1, les animateurs ont omis de respecter les énoncés suivants :

- « RNCI mettra tout en œuvre pour assurer que sa programmation soit de **haute qualité sans propos diffamatoires, discriminatoires ou agressifs et que personne ne soit exposé au mépris ou à la haine** pour des motifs liés à l'origine ethnique ou nationale, à la race, la couleur, la religion, l'âge, les handicaps physiques ou mentaux, le sexe, l'orientation sexuelle ou **la situation familiale.** »

Extraits de l'émission *Midi Dupont [sic]* du 27 octobre : « **Les personnes qui se suicident sont des lâches !!!** » « **En instance de séparation, 2 jeunes enfants, enseignant dans une école de Québec, ...** »

- « **RNCI reconnaît que toute personne a droit au respect de sa vie privée.** Si ce droit venait en conflit avec le droit du public à l'information, le droit à l'information sera privilégié lorsqu'il s'agit d'une personnalité publique, ou qui exerce une fonction publique et que des éléments de sa vie privée sont utiles à une meilleure compréhension de l'exercice de cette responsabilité, ou du comportement de cette personne. Le droit à l'information sera privilégié lorsqu'une personne donne elle-même à sa vie privée une dimension publique ou que des faits privés se déroulent dans un endroit public. »

Mon frère n'était pas une personnalité publique, il était Directeur adjoint et enseignant dans une école anglaise de Québec. Il était en instance de séparation, en médiation familiale, avait la garde partagée de ses 2 jeunes filles, 5 et 7 ans. Il ne s'est pas enlevé la vie dans un endroit public. Tous les élèves et professeurs de l'école où travaillait [G.] ont été profondément attristés par sa mort. C'est pourquoi le directeur de l'école a cru bon de faire parvenir une lettre aux parents des étudiants qu'il a également fait paraître sur le site web de l'école. Je crois néanmoins que le respect de la vie privée de mon frère aurait dû être privilégiée à celui d'informer la population de son suicide à cette station de radio ! De plus, les informations très précises sur la situation familiale et de séparation de [G.] n'étaient pas inscrites sur le site web de l'école. Ils prétendent avoir reçu ces

informations par téléphone. Les personnes qui consultent ce site web sont les parents et les élèves de cette école et non le public en général. Il ne s'agissait pas d'une GLORIFICATION du geste posé par mon frère, loin de là, l'objectif était d'informer afin de soutenir les enfants du mieux possible. Je ne peux accepter que mon frère ait été utilisés comme bouc émissaire des frustrations personnelles des animateurs de radio de la station CHOI-FM face au suicide !!! De quel droit les animateurs ont crus bon d'entacher la réputation de [G.]? et ce, SUITE À SA MORT ... QUEL COURAGE !!!!!!! S'ATTAQUER AINSI À UN HOMME DÉCÉDÉ !!!!!!! PERSONNE NE MÉRITE UNE TELLE INJUSTICE, AUCUNE FAMILLE NE MÉRITE UNE TELLE CRUAUTÉ !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

- « RNCI visera à mettre en ondes des émissions d'information, des points de vue, des commentaires et des textes éditoriaux qui font **preuve d'intégrité, d'exactitude, d'objectivité et d'impartialité. Toute erreur est rapidement corrigée en ondes.** »

Cette émission, *Midi Dupont [sic]*, diffusée le 27 octobre 2008 n'a fait preuve d'aucune intégrité, objectivité ou impartialité. Ceci aurait pu être une opportunité pour sensibiliser les auditeurs de cette station de radio au suicide, informer les gens de ce qu'on peut véritablement faire afin de tenter de le prévenir, et surtout où aller chercher de l'aide à Québec lorsqu'on est en détresse ou qu'on traverse une situation difficile qu'on ne croit pas pouvoir surmonter, à quel centre hospitalier, à quel organisme, à quel CLSC, à quelle ressource, à quel endroit demander de l'aide pour aussi soutenir tout ceux qui tentent de soutenir la personne en détresse. Sensibiliser les auditeurs à l'importance de soutenir également les survivants, comment se comporter auprès d'eux, de quoi ont-ils vraiment besoin, ... Mais non, plutôt que de faire preuve d'intégrité, d'exactitude, d'objectivité et d'impartialité, les animateurs ont choisi de s'en tenir qu'à leurs opinions personnelles, leurs préjugés puériles et leur ignorance. « Une fille te laisse !!! » Ils réduisent le motif qui a conduit cet homme au suicide, le ridiculise publiquement à la radio, et de plus prétendent qu'ils auraient réagit différemment en pareille situation n'en connaissant pas tous les détails !!!!!!! Pour eux, ceux qui n'ont plus la force de continuer sont des lâches ...

De plus, ils ont dit que les personnes qui tentent d'aider les personnes suicidaires perdraient leur emploi s'ils octroyaient de leur fonction comme il se doit. Ceci est une pure bêtise ! Faire du tort à ces organismes qui aident des personnes en détresse et leurs familles est un crime !

- « De la même façon, un animateur ou un journaliste ne devrait pas utiliser les **ondes pour diriger des attaques personnelles** ou obtenir quelque faveur personnelle que ce soit. »
- « L'animateur peut exprimer ses opinions ... **en autant que cela soit fait avec respect.** »
- « Les participants à une émission ou à une tribune téléphonique, les personnalités publiques, les auditeurs et les regroupements formels ou informels **ont droit d'être traités avec respect, dignité et courtoisie.** »

Nous considérons que mon frère était un participant non consentant à cette émission et ce après sa mort. L'excellente réputation de [G.] a été traînée dans la boue. Ces animateurs n'ont fait preuve d'aucun respect face à [G. F.] et/ou sa famille en prétendant ce qu'il vivait. La SEULE personne qui pourrait nous

expliquer ce qu'elle vivait, *n'est ... malheureusement ... plus ...*

Lorsque Jérôme a proclamé bien fort à cette émission de radio *Dupont le midi* du 27 octobre 2008 que [G.] se foutait de ses enfants, il ne savait pas de quoi il parlait, son ignorance, son impertinence et son arrogance sont choquantes et déconcertantes !!!! [G.] ADORAIT ses enfants, je peux en témoigner personnellement ... « Ne jamais juger quelqu'un avant d'avoir marché une journée dans ses souliers », personne ne peut prétendre comprendre complètement ce que vit un individu parce que chaque personne est unique et chaque expérience de la vie l'est également.

Transcription libre d'extraits de l'émission *Dupont le midi* de la station CHOI-FM 98.1 (Radio X)

23 octobre 2008

... ça brasse à Québec, quelqu'un qui serait décédé dans les dernières heures, pas nécessairement quelqu'un de connu, dans le milieu de l'éducation ...

27 octobre 2008

Ce midi, Stéphane et Jérôme reviennent sur le suicide d'un directeur d'école la semaine dernière, les deux ensembles discutent du phénomène du suicide et la façon de réagir face aux difficultés de la vie. De son côté, M. Dupont, Stéf. croit que le suicide est un acte de lâche qu'on doit dénoncer.

Est-ce que le suicide est oui ou non un acte de lâche, on écoute Stéphane Dupont ce midi.

Y s'est passé de quoi dans une école de Québec dont on a certains détails ...

On a eu l'information par téléphone ...

On confirme sur une lettre de l'école qui s'est enlevé la vie ...

Monsieur [G. F.], Directeur adjoint de Québec High School, ...

Le gars vivait une peine d'amour ...

Père de famille de jeunes enfants ...

Gars extrêmement apprécié dans son milieu de travail et des élèves de QHS **Et qui commet un geste comme ça.**

Pourquoi analyser le sien plus qu'un autre?

Arrêter d'en parler et de glorifier ce geste-là (**personne ne glorifie ce geste, contrairement à ces 2 annonceurs de radio, le personnel de Québec High School ne juge pas mais tente d'apporter réconfort aux élèves**).

Prévenir le suicide c'est d'arrêter de le valoriser.

Ses enfants auraient bien plus besoin d'un père que de ce geste-là ...

On fait comprendre au gars qu'une peine d'amour surtout ce temps-citte, ça fait pas

pour s'enlever la vie !!! (Dupont)

Les coccus entre-autres, prennent ça mal ... le gars qui se sépare, et que bing bang il fait ce geste-là ...

Pourquoi lui il faut le glorifier parce qu'il s'est tué?

Il faut les brasser ces gars-là ... (Jérôme Landry)

C'est tough pour les enfants, une semaine chez un, une semaine chez l'autre ...

Les coccus, (ce qu'il trouve difficile) c'est qu'un autre prenne leur place. (Dupont)

Ceux qui souffrent d'une maladie grave, ça se compare pas (Jérôme)

Se suicider c'est un geste de lâche ... (Dupont)

Jérôme : ces gens-là se foutent carrément de leurs enfants !!!

C'est tough, pas de là à se suicider, voyons donc ... (Jérôme)

Une fille vous laisse ... rire

Se suicider, c'est un geste de lâche !!!!!!!!! (Stéphane Dupont)

Y a pas de souffrance à se faire laisser par une fille, voyons donc, ...

Le suicide, c'est un geste de lâche (Jérôme) ...

En plus, venant d'un directeur d'école, ... (Jérôme)

On nous a téléphoné au lendemain de cette nouvelle ... 40 ans ...

Je ne comprends pas pourquoi les médias ne traitent pas de cette nouvelle-là ... (Jérôme)

Le suicide ne doit pas apparaître sur les choses à faire ...

Dans la mort, il n'a pas amené ses enfants ...

Il aurait pas dû prendre son argent en partit?

Je te CONFIRME que c'est un geste de lâche (en parlant des conséquences pour les enfants = Jérôme Landry)

Le gars qui a des enfants et qui se suicide se fou carrément de ses enfants (Jérôme Landry)

28 octobre 2008

À Québec, Colloque sur la prévention du suicide, ... quelle perte de temps !!!

Le suicide est un acte de lâche ...

Au Québec, on a glorifié le suicide ... Gaétan Girouard ...

Vous avez été nombreux à réagir aux propos (de l'émission d'hier).

Ceux qui ont été touché par le suicide d'un proche, y sont pas capables de dire que leur proche a commis un acte de lâche ...

Mon problème avec le suicide, ça fait partie des options ...

Certains auditeurs ont été choqués de nos propos ...

Si j'avais pas le micro pour régler mes problèmes personnels ...

La Charte des droits et libertés de la personne, Chapitre 1, Libertés et droits fondamentaux stipule :

4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

49. Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnue par la présente Charte confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

Publicité discriminatoire interdite

11. Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet.

Suite à une discussion familiale, nous avons décidé de vous faire parvenir cette lettre, ainsi qu'une copie au Ministre du Patrimoine et Langues Officielles et d'attendre votre réponse avant de poursuivre nos démarches. Notre objectif n'est pas monétaire mais bien **moral et éthique**. Nous voulons que les torts faits à la réputation de mon frère soient réparés et qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais pour qui que ce soit. Voici nos attentes :

- Que les propriétaires de CHOI-FM 98.1, soit RNCI, publient des excuses publiques dans un quotidien de Québec, *Le Soleil*, adressées à la famille signée de leurs mains.

- Que les 2 animateurs de l'émission *Dupont le midi*, Jérôme Landry et Stéphane Dupont, soient congédiés.

- Que le code de déontologie pour émission de tribune téléphonique de la station CHOI-FM 98.1 de Québec soit re-écrit afin de protéger l'intimité et la vie privé des gens qui ne sont pas des personnalités publiques et d'autre part, pour établir des limites morales à ce qui peut être dit à la radio, surtout lorsque c'est appuyé que de jugement personnels.

- Que le renouvellement de la licence de diffusion de la station de radio CHOI-FM 98.1 **soit conditionnelle au respect de son code de déontologie** dans le cadre d'émission à caractère publique, tribune téléphonique, ... afin qu'aucune famille n'ait à vivre ce que nous avons vécue avec cette émission de radio. La vie privée de [G. F.] n'est pas une affaire publique et jamais n'aurait dû être divulguée publiquement.

Je joins une copie des CD des émissions *Midi Dupont* [sic] du **23 au 30 octobre 2008**. J'espère que vous pourrez apporter les rectifications nécessaires à la mémoire de mon frère

[G. F.].

Même si la plaignante a soumis sa plainte datée du 4 juillet 2009 concernant des diffusions d'octobre 2008, le CCNR a accepté de traiter la plainte parce qu'elle a fourni des fichiers-témoins des diffusions.

Dossier 09-10-1462

Le CCNR a reçu 25 plaintes concernant cette diffusion. Tous les plaignants ont identifié la date et l'heure précise, mais il n'y avait qu'une seule plaignante qui a soumis sa Demande de décision. Sa correspondance est reproduite ici. Elle a écrit la plainte suivante au CRTC le 2 avril 2010 :

Dans l'émission de *Dupont le midi* à Radio X (98,1) à jeudi, de 13 h 05 à 13 h 12, les animateurs parlent d'un ami, [F. L.-P.] d'une manière dégueulasse.

Oui, il s'est suicidé, mais Dupont et son équipe n'étaient pas obligés de le dénigrer et encore moins de mettre la faute sur le dos de ses amis.

C'est inacceptable. Il ne mérite pas son poste, il devrait être renvoyé.

(mettre l'émission de jeudi 1^{er} avril *Dupont le midi* à 13 h 05)

<http://rms.choifm.com/player/radiox/?startPlayingContext=CHOI&api=wmp>

Les réponses du radiodiffuseur

Dossier 08-09-2041

CHOI-FM a répondu à la plaignante avec une lettre en date du 4 septembre 2009 :

Madame,

Nous désirons faire suite à la plainte mentionnée en objet.

Tout d'abord, permettez-nous de vous remercier du temps que vous avez consacré afin de faire part à titulaire, RNC Media Inc., de vos préoccupations quant à la qualité de sa programmation sur les ondes de la station CHOI-FM. Nous tenons aussi à vous exprimer nos sincères condoléances pour la perte d'un être cher, en l'occurrence, votre frère qui est décédé dans des circonstances tragiques.

Pour les fins de la présente, nous avons procédé à l'écoute et à l'analyse des enregistrements des émissions que vous avez mis à notre attention, soit celles mentionnées en objet.

Généralement, les radiodiffuseurs conservent les enregistrements pendant une période de trente (30) jours. Dans le cas qui nous occupe, vous nous avez fait parvenir les émissions qui comportent plusieurs dizaines d'heures d'écoute. Nous avons analysé trois segments qui nous sont parus pertinents au libellé de votre plainte, soit des segments de l'émission des 23, 27 et 28 octobre 2008.

Nous nous sommes également entretenus avec les animateurs visés, de même que l'équipe de production de l'émission.

D'abord, vous devez savoir que monsieur Stéphane Dupont a toujours été un grand défenseur de la vie et se bat, quotidiennement, contre le suicide. Il est très préoccupé par le niveau très élevé de suicide au Québec. Il a déjà, et à plusieurs reprises, parlé à des personnes qui se disaient suicidaires ou des intervenants du milieu et a tenté de les encourager et il les a dirigés vers des organismes spécialisés. Il essaie également d'appliquer une technique reconnue, afin d'ajouter à son discours sur le suicide et avoir un impact sur les personnes qui pourraient avoir des tendances suicidaires en les mettant devant les conséquences de leurs actes. Il se refuse de « taire » le suicide, d'en faire un tabou. Il se refuse de voir le suicide comme une solution. Il se refuse de « glorifier » l'acte du suicide.

Nous pouvons vous dire, également que votre plainte a été remise à monsieur Dupont qui en a pris connaissance et qui en a été bouleversé. Bouleversé car, d'une part, il est désolé que ses propos aient ainsi été interprétés et, d'autre part, parce que cette interprétation va à l'encontre de son objectif. Monsieur Dupont a traité, dans plusieurs émissions (et encore en août dernier) de la problématique et a reçu des invités, spécialistes, toujours dans un seul et unique but ultime, avec peut-être l'impact, aussi petit soit-il, qui pourra peut-être sauver ne serait-ce qu'une vie.

Pour revenir aux émissions, de longues séries de discussions sur le suicide et autres débats de société s'amorcent sous le thème « il ne faut pas banaliser le suicide ». Ce sujet est toujours d'actualité et fait l'objet de grands débats de sociétés auxquels participent les groupes politiques, sociaux et religieux. À preuve, un colloque avait lieu à Québec au moment où monsieur Dupont et son équipe traitaient du sujet.

Nous avons relevé, dans les extraits, que la plupart, voire la presque totalité des propos vise la problématique du suicide en général et non un cas en particulier. Plusieurs sections relèvent du commentaire éditorial portant notamment sur le suicide. Dans le cas du commentaire éditorial, il s'agit d'opinion. On peut être en désaccord avec une opinion, mais celle-ci, même douloureuse ou tranchante, est permise dans une société libre et démocratique. C'est le fondement de la liberté d'expression. Nous comprenons que, compte tenu de votre situation personnelle, les commentaires de monsieur Dupont sur le suicide, au moment où ils ont été faits, étaient douloureux à entendre. Tant monsieur Dupont que son équipe et la titulaire peuvent vous assurer que ce n'était pas du tout l'intention, bien au contraire, et si ces propos vous ont blessé, nous nous en excusons profondément.

Enfin, au-delà de la présente plainte, nous soulignons que la problématique alarmante sur le suicide au Québec demeure, et ce fait est indéniable. En tant que radiodiffuseur, nous sommes directement concernés par la problématique et vous serez probablement heureuse d'apprendre que nous nous impliquons concrètement en donnant du temps d'antenne tout à fait gratuitement à ce genre de cause, notamment 35 messages furent offerts gracieusement à l'Association québécoise de suicidologie dans le cadre de leur campagne de la semaine de prévention du suicide diffusés au cours des dernières années. Ce rôle important que nous nous faisons un devoir d'assumer envers nos auditeurs fut notamment commenté lors d'un récent colloque.

En effet, il y a eu le 7 décembre 2000, à l'UQAM, un colloque dans le cadre de la journée sur la prévention du suicide chez les jeunes intitulé *Le modèle de la Colombie-Britannique – un regard sur les pratiques québécoises*. Ce document a été publié aux éditions. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux et vous pouvez vous en procurer un exemplaire au www.mss.gouv.qc.ca. Aux pages 21 et 72 de ce document,

l'on constate que les médias ont un rôle et une influence importante relativement à cette problématique. Nous rapportons ici un extrait des propos de madame Jennifer White qui est directrice du Centre d'information et ressources sur la prévention du suicide à l'Unité d'évaluation et de consultation communautaire en santé mentale du Département de psychiatrie de l'Université de la Colombie-Britannique, lequel se retrouve intégralement à la page 21 du document précité :

Récemment, à la conférence de l'Association canadienne pour la prévention du suicide, nous avons reconnu le travail de deux journalistes, un du National Post et l'autre d'un journal local. Ils ont prêté attention à nos préoccupations relatives aux reportages sensationnalistes et ils ont produit un bon reportage. Ils ont mentionné des ressources et ils ont proposé quelques solutions de rechange au suicide en donnant de l'information sur ce qu'il est bon de faire.

Dans un document du Centre de la prévention du suicide qui sert à former les intervenants en la matière, il est expressément mentionné que le plus important est d'arriver à ébranler la personne, la remettre en question afin qu'elle puisse commencer à entrevoir la possibilité de vivre et de tenter de régler son problème. Avec égard, il nous a semblé, suivant l'ensemble du discours, que les propos des animateurs visaient bien plus l'ensemble de la collectivité, l'ensemble de la problématique qu'un cas en particulier. D'ailleurs, les animateurs le répètent souvent. Les animateurs partent d'un cas connu (et publié entre autres, sur le site Internet de l'école Quebec High School) pour rapidement tenir des propos très généraux visant notamment à ébranler les personnes qui entrevoient le suicide comme une solution ou comme un geste libérateur et légitime.

Des solutions furent proposées et l'intérêt de l'animateur à aider à contribuer à alléger la problématique également. Le tout s'inscrit dans une démarche qui n'est pas récente de la part de monsieur Dupont. Les opinions émises se justifient également par l'intérêt public et le traitement de sujets controversés, le tout conformément aux Codes de l'ACR (référence à l'article 7 du *Code de déontologie de l'ACR*).

Enfin, comme vous le savez peut-être, l'émission *Dupont le midi*, comme beaucoup d'émissions radiophoniques, peut être de nature controversée et ne pas rencontrer les goûts de chacun. Votre lettre soulève des préoccupations quant aux commentaires de l'animateur et nous regrettons, encore une fois, que vous ayez été offensée par ces propos.

Certains commentaires sont objets de sanctions d'autres ne le sont pas même s'ils sont insipides et douloureux. Il serait déraisonnable de s'attendre à ce que le contenu diffusé sur les ondes soit, en quelque sorte, pur, antiseptisé et impeccable. La société dans son ensemble ne l'est pas, pas plus que ne le sont les rapports entre les individus. Ce qui peut constituer la limite de l'acceptable dans chaque cas doit être analysé dans leur contexte, ce que nous avons tenté de faire dans la présente.

Soyez assurée que dans ses commentaires, l'animateur Dupont ne cherchait pas à faire de l'incitation à la violence ou au suicide, bien au contraire, il cherche à sensibiliser les auditeurs à la problématique et à enrayer ce geste destructeur, avec les moyens dont il dispose. De fait, nous ne tolérons aucune forme d'incitation à la violence, d'aucune sorte, sur les ondes de la station CHOI-FM.

Nous avons analysé à l'interne vos préoccupations et nous avons tenu une série de discussions avec notre personnel en ondes au sujet des contenus diffusés et nous continuerons à exercer la plus grande vigilance concernant ces sujets. Soyez assurée que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CHOI-FM, nous

travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la radiodiffusion*, les *Règlements de la radio* et le Code et les standards exigés de nous.

Nous sommes donc d'avis que les propos sont couverts par la sphère constitutionnelle de la liberté d'expression, sont compatibles, une fois pris dans le contexte, avec le standard de haute qualité et conformes aux politiques canadiennes de radiodiffusion notamment celles ayant trait à l'équilibre des propos. Il y a de plus conformité avec la réglementation. En effet, les propos présentant de l'information ou du commentaire éditorial respectaient les règles de l'art.

Nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans vos lettres quant à notre programmation. À CHOI-FM, nous reconnaissons l'importance et apprécions les commentaires de nos auditeurs. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de partager vos préoccupations avec nous.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dossier 09-10-1462

Le radiodiffuseur a répondu à la plaignante le 15 avril 2010 :

Tout d'abord, nous tenons aussi à vous exprimer nos sincères condoléances pour la perte d'un être cher, qui est décédé dans des circonstances tragiques.

Nous désirons vous mentionner que monsieur Stéphane Dupont a toujours été un grand défenseur de la vie et se bat, quotidiennement contre le suicide. Il est très préoccupé par le niveau très élevé de suicide au Québec. Il a déjà, et à plusieurs reprises, parlé à des personnes qui se disaient suicidaires ou des intervenants du milieu et a tenté de les encourager et il les a dirigés vers des organismes spécialisés. Il essaie également d'appliquer une technique reconnue, afin d'ajouter à son discours sur le suicide et avoir un impact sur les personnes qui pourraient avoir des tendances suicidaires en les mettant devant les conséquences de leurs actes. Il se refuse de « taire » le suicide, d'en faire un tabou. Il se refuse de voir le suicide comme une solution. Il se refuse de « glorifier » l'acte du suicide.

Nous pouvons vous dire, également que votre plainte a été remise à monsieur Dupont qui en a pris connaissance et qui en a été bouleversé. Bouleversé car, d'une part, il est désolé que ses propos aient ainsi été interprétés et, d'autre part, parce que cette interprétation va à l'encontre de son objectif. Monsieur Dupont a traité, dans plusieurs émissions, de la problématique et a reçu des invités, spécialistes, toujours dans un seul et unique but ultime, avec peut-être l'impact, aussi petit soit-il, qui pourra peut-être sauver ne serait-ce, qu'une vie.

Dans l'extrait, monsieur Dupont a mentionné son désarroi, sa frustration incommensurable face à ce geste. Monsieur Dupont a ajouté que sur FaceBook, on pouvait y lire plusieurs messages de ses amis tels : « ... je ne pensais jamais que tu le feras... » « ...j'ai la chienne... » etc. ... il a alors ajouté « ...qu'il a dû lancer des messages à ses amis... ». Monsieur Dupont désire « ...que les jeunes se réveillent... » et « ...qu'il n'y a pas de problème assez majeur pour t'enlever la vie... ». Monsieur Dupont désire que les gens qui lancent des cris d'appels soient entendus.

Une personne qui reçoit ce genre de message devrait aller chercher de l'aide et non pas garder le silence. Il faut agir, il faut faire tout ce que l'on peut pour sauver son parent, son ami, une vie.

Nous comprenons que les commentaires de monsieur Dupont sur le suicide, au moment où ils ont été faits, étaient douloureux à entendre. Nous désirons vous assurer que si ces propos vous ont blessé, nous nous en excusons profondément, ce n'était pas l'intention de notre animateur.

Le taux de suicide au Québec est alarmant et en tant que radiodiffuseur, nous nous impliquons concrètement en donnant du temps d'antenne tout à fait gratuitement à ce genre de cause.

Dans un document du Centre de la prévention du suicide, il est expressément mentionné que *le plus important est d'arriver à ébranler la personne, la remettre en question afin qu'elle puisse commencer à entrevoir la possibilité de vivre et de tenter de régler son problème.* Monsieur Dupont désire sensibiliser les personnes qui entrevoient le suicide comme une solution ou comme un geste libérateur et légitime.

Nous vous remercions du temps que vous avez consacré afin de nous faire part de vos préoccupations quant à cette émission.

Veillez accepter nos sincères salutations.

Correspondance additionnelle

Dossier 08-09-2041

La plaignante a soumis sa Demande de décision en date du 9 septembre 2009 avec la note suivante :

Concernant la plainte citée en objet, je souhaite que vous m'accordiez l'anonymat parce que ma famille et moi sommes en deuil. Mes parents traversent la pire épreuve qu'ils puissent traverser, ils vivent véritablement une journée à la fois depuis le départ tragique de mon frère ... Je ne veux pas que les médias mentionnent notre nom de famille à la radio et/ou à la télévision, je crois que nous souffrons déjà assez comme ça. Aussi, les enfants de mon défunt frère doivent être protégés de toute intrusion dans leur vie privée. Ils ont perdu leur père qu'ils aimaient énormément, nul besoin de leur rappeler ce qui est arrivé.

J'invoque donc le respect de la vie privée et vous demande l'anonymat lorsque votre décision concernant ma plainte sera transmise aux médias. J'attends cette décision avec beaucoup d'intérêt.

Le 8 octobre, le radiodiffuseur a envoyé au CCNR la note suivante et des extraits additionnels :

Madame,

Nous avons reçu votre courriel nous informant qu'il a été déterminé qu'une décision par un comité sera nécessaire pour ce dossier.

Permettez nous de vous soumettre deux copies d'un CD sur lesquels vous y retrouverez deux appels d'auditeurs mentionnant avoir renoncé au suicide grâce aux interventions de notre animateur Stéphane Dupont.

Nous aimerions, s'il vous est possible, que vous remettiez ces CD au comité chargé de rendre la décision.

Dossier 09-10-1462

La plaignante a soumis sa Demande de décision le 15 avril 2010 :

D'après leur réponse, on dirait qu'ils n'ont pas écouté l'émission. Je sais que le suicide est un sujet alarmant et qu'il ne faut pas le cacher et que NON les gens ne devraient pas faire cela. Mais les propos de Dupont ne concernaient pas seulement le suicide en général. Il parlait particulièrement de [F. L.-P.], parlait de lui comme si il était un cave. Et en plus, il a quasiment accusé ses amis d'être les responsables de sa mort ! Comment il peut savoir lui Dupont si ses amis ont fait de leur mieux pour l'aider ?? Ce n'est pas qu'il ait parlé du sujet du suicide qui me dérange. C'est qu'il parle de LUI et s'y attaque ainsi qu'à tous ses amis. C'est innacceptable. Même pas une semaine apres le décès, Monsieur en parle. Et même s'il l'avait fait plusieurs fois apres, ça l'aurait été autant inapproprié.

Donc je me fous de ce qu'il pense. Mais qu'il parle de [F.], et de cette manière là en plus, non je l'accepte pas et pas DU TOUT. Alors le monsieur Dupont là et bien qu'il se la ferme au lieu de faire de la peine à tous ses proches.

Qu'il cesse d'attaquer les gens. J'écouterai plus JAMAIS 98,1 oh ça non j'ai assez eu de peine comme ça j'en ai pas besoin de plus.